

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18 décembre 2018

Délibération
n° CA 2018 - 186

approuvant la signature de la convention financière et ses annexes
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (DDP) et l'Institut d'Etudes Politiques (IEP)

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-3 ;

Article unique

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention financière et ses 3 annexes entre l'Université Toulouse 1 Capitole (DDP) et l'Institut d'Etudes Politiques, annexées à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Corinne MASCALA



CONVENTION FINANCIERE

REHABILITATION DE BATIMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
– INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE TOULOUSE –
UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

OPERATION : Implantation de l'IEP Toulouse à la Manufacture des Tabacs.

Entre

L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant pour domiciliation le 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 Toulouse Cedex 9, représentée par sa Présidente, Mme le Pr. Corinne MASCALA, d'une part, ci-après désignée par « UT1C »

Et

L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE TOULOUSE, établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ayant pour domiciliation le 2 ter, rue des Puits creusés - CS 88526 - 31685 Toulouse Cedex 6, représenté par son directeur, M. le Pr. Olivier BROSSARD, d'autre part ci-après désignée par « IEP »

L'UT1C et l'IEP sont ci-après conjointement désignés par les Parties

ATTENDU QUE

Vu le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 signé le 6 mars 2007,

Vu la convention cadre de Projet 2 du CPER signée le 2 août 2007,

Vu la Convention d'Opérations relative aux articles 5.1 et 6 du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 pour le département de la Haute-Garonne signée le 20 janvier 2011,

Vu les délibérations de la Région Midi-Pyrénées n°1 0/02/12.08 en date du 4 février 2010 et n°10/06/12.04 du 3 juin 2010, n°11/07/12 du 7 juillet 2011 et n°12/04.12.02 du 26 avril 2012,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse n°2010-06-DEE-05 en date du 18 Juin 2010,

Vu les délibérations du Conseil Général de la Haute-Garonne n°61809 en date du 23 juin 2010 et n°112829 en date du 25 avril 2012,

Vu la convention financière entre la Région et l'Université de Toulouse 1 – Capitole signée le 4 mars 2010,

Vu le courrier du 23 Septembre 2014 de Monsieur le Président de la Région Midi-Pyrénées,

Vu le courrier du 1^{er} Août 2017 de Madame la Présidente de la Région Occitanie,

Considérant qu'au travers du schéma directeur de l'UT1C et de l'étude de redéploiement de l'ensemble des surfaces de son patrimoine, l'option d'une relocalisation de l'IEP sur les bâtiments A, B et D du site universitaire de la Manufacture des Tabacs a été retenue, soit une surface de 6 425 m² SP, dont environ 4 200 m² SU.

Considérant que l'UT1C est Maître d'Ouvrage de cette opération d'implantation et de réhabilitation de l'IEP, ci-après désignée « Opération ».

Considérant que l'arrivée de l'IEP à la Manufacture des Tabacs va nécessiter sur les bâtiments occupés par l'institut d'importants travaux de réaménagement et de remise à niveau.

Considérant que l'UT1C doit recevoir, dans le cadre d'une convention en cours de rédaction, pour financer l'opération une enveloppe de 2,7 M€ constituée d'un financement dans le cadre du CPER 2007-2013 (1 M€ dont 688 K€ de part Etat et 312 K€ de part Région) et d'un financement de la Région Occitanie (1,7 M€).

Considérant que les travaux de remise à niveau de l'Opération, demandés et approuvés par l'IEP, comprennent des besoins d'aménagements supérieurs à ceux initialement définis, nécessitant un financement complémentaire par l'IEP

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention

L'objectif des Parties est de déterminer les modalités de versement par l'IEP à l'UT1C, maître d'ouvrage de l'Opération, du financement complémentaire pour la réalisation de l'Opération « ***Implantation de l'IEP Toulouse à la Manufacture des Tabacs.*** »

Le détail des travaux programmés est décrit dans le programme technique détaillé du 26 Septembre 2018 annexé à la présente convention (Annexe 1).

La réalisation de l'opération est conditionnée à la conclusion, par la Région Occitanie, d'une convention financière concernant le financement de 2,7 M€ tel que décrit dans les attendus.

Ces financements n'incluent pas le 1^{er} équipement, les déménagements et autres frais accessoires dont l'IEP devra faire son affaire.

Article 2 – Coût de l'opération, modalités de financements et de versement des fonds

a) Le coût de l'opération

Il est déterminé à partir du programme de travaux et d'équipements joints, validé par l'UT1 maître d'ouvrage après avis conforme de l'IEP (voir annexe 2).

L'avis conforme de l'IEP sera recueilli à chaque étape des études, à l'issue de la consultation d'entreprises et dans le déroulement du chantier si des modifications devaient être apportées. Le programme n'inclut pas le premier équipement et les déménagements. Au stade du programme validé par l'IEP, le montant total est estimé à 5 121 000 € TDC (*toutes dépenses confondues y compris TVA, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS, OPC, aléas, installations de chantier etc...*)

b) Montant du financement de l'IEP pour la réalisation de l'Opération

Au stade du programme, et compte tenu des subventions annoncées, le montant complémentaire du financement à assurer par l'IEP représente 47,3 % du montant de l'opération. La contribution de l'IEP et le montant global de l'opération ne pourront excéder 2 421 000 € et 5 121 000 €.

c) Calendriers

Le calendrier détaillé de l'opération figure en annexe 3 à la présente convention. Il comprend les jalons de validation et les différentes étapes du projet. Les délais sont définis au plus juste pour s'efforcer d'atteindre l'objectif de démarrer les travaux en janvier 2020. Il est souligné que le respect de ce calendrier est conditionné d'une part au bon déroulement des différentes étapes de validation, et d'autre part aux résultats de la consultation d'entreprises et au planning des travaux.

L'Université et l'IEP s'engagent conjointement à produire leurs meilleurs efforts afin de garantir le respect du calendrier prévisionnel.

Toutefois, en cas de difficulté imprévue ayant un impact sur le bon déroulement du calendrier, l'IEP et l'Université se concerteront afin de trouver des solutions permettant de garantir une continuité des cours.

d) Calendrier de versement des fonds

Les acomptes relatifs à la subvention de l'IEP (2 421 000 €) seront versés à UT1C, maître d'ouvrage, sur sa demande, conformément à ce qui suit :

Juin 2019	428 200 €
Juin 2020	1 815 750 €
Après réception	177 050 €

Le montant du dernier acompte pourra être réajusté en tenant compte d'un financement représentant, conformément à l'article 2b ci-dessus, 47,3 % de la dépense réelle.

Article 3 – Durée, résiliation, désengagement d'office

La présente convention est valable pour la durée de l'Opération. Elle ne pourra être résiliée par l'une des Parties que pour force majeure ou incapacité du maître d'ouvrage à réaliser les opérations prévues, ou d'un commun accord. Cette résiliation devra s'effectuer sous forme de lettre recommandée avec avis de réception à l'ensemble des Parties au contrat avec un préavis de trois mois.

Article 4 – Contrôle et reversement

La subvention est accordée pour concourir au seul déroulement de l'opération, et pour les seules dépenses excédant l'enveloppe de financement Etat-Région et Région ci-dessus mentionnée, ou ne pouvant être prises en charge par cette enveloppe. Elle ne peut en aucun cas faire l'objet, même partiellement, de reversement ou d'affectation à d'autres structures ou projets.

L'IEP se réserve le droit de procéder ou faire procéder à toute forme de contrôle après le versement des subventions et de se faire remettre tout document nécessaire à la réalisation d'audit financier portant sur l'Opération.

Les subventions peuvent faire l'objet d'un contrôle sur pièce ou sur place dans un délai de trois ans suivant le paiement du solde.

L'IEP pourra demander à UT1C, par émission d'un titre de perception, le reversement des sommes indûment mandatées :

- en cas d'emploi de la subvention non-conforme à son objet et son affectation, et notamment pour le financement de dépenses ne concernant pas l'Opération ,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de la subvention,
- en cas de non-respect des dispositions de l'article 6 relatif à la publicité.

Article 5 – Suivi de l'opération

L'Université recueillera l'accord de l'IEP aux différentes étapes de validation :

- Du programme général et technique détaillé,
- Du Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- Des Etudes de maîtrise d'œuvre (APS, APD, PRO, DCE) ;
- De l'attribution des marchés aux entreprises de BTP ;
- Lors du déroulement du chantier, en cas de modifications, et pour la réception. ;

L'Université validera également les décisions à chaque étape.

Un groupe projet associant les services techniques de l'Université et de l'IEP sera constitué afin d'assurer le suivi opérationnel du projet.

Si les objectifs et les orientations définis par la présente convention ne sont pas respectés, l'engagement financier de l'IEP sur le présent projet pourra être révisé.

Article 6 – Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite par UT1C, maître d'ouvrage bénéficiaire des subventions, de la référence au financement complémentaire de l'IEP sur toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, le logotype de l'IEP, co-financeur du projet global d'Opération, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés. Le logotype utilisé respectera la charte graphique de l'IEP et sera d'une taille équivalente à celle des autres partenaires.

Article 7 – Avenant, responsabilités

Toute modification de destination ou de montant de financement ou de calendrier ne pourra être réalisée que sous la forme d'un avenant. Celui-ci devra comporter l'accord formel des Parties et conditionnera la poursuite du projet.

Cette disposition vaut notamment en cas de dépassement ou d'économie de budget lors des phases d'études, d'appel d'offres ou travaux.

Fait en deux exemplaires, à Toulouse, le

La Présidente
de l'Université Toulouse 1 Capitole

Le Directeur de l'IEP

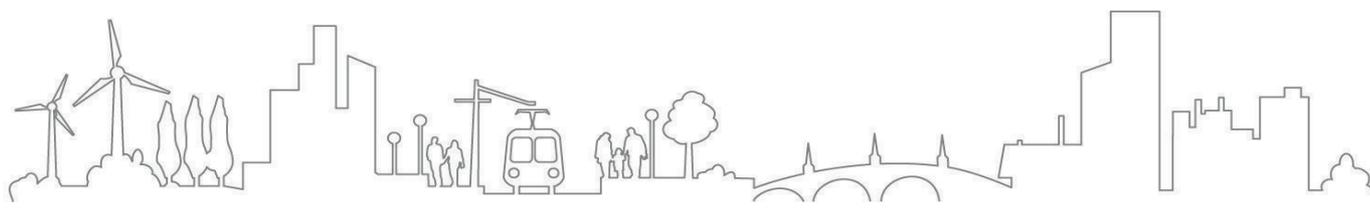


Implantation de l'IEP Toulouse à la Manufacture des Tabacs



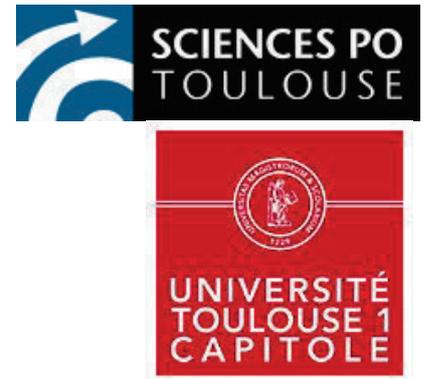
Programme technique détaillé

26 septembre 2018



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : Présentation de l'opération	3
CHAPITRE 2 : Les données de cadrage.....	6
I - Effectifs	7
II - Le site.....	8
III - Les besoins en salles de cours	10
IV - Les surfaces de l'opération.....	13
CHAPITRE 3 : Schéma directeur des interventions.....	18
I - Les grandes lignes du programme	19
II - Planning travaux.....	21
III - Détails des interventions	24
CHAPITRE 4 : Exigences fonctionnelles	32
I - Les fonctions supports	33
II - Les locaux d'enseignement.....	36
III - L'espace de travail et documentation	38
IV - Les locaux techniques et sanitaires	42
CHAPITRE 5 : Exigences techniques.....	43
I - Exigences réglementaires	44
II - Accessibilité et sécurité.....	45
III - Confort	46
IV - Clos et couvert	49
V - Equipement de second œuvre	50
VI - Equipements techniques.....	53
CHAPITRE 6 : Fiches espaces.....	55
Annexes.....	57



CHAPITRE 1 : Présentation de l'opération



Contexte

Depuis 1958, l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Toulouse est implanté face à l'Université Toulouse 1 Capitole, au 2 ter rue des Puits Creusés. Il dispose également d'une annexe louée en centre-ville (rue Astorg) dédiée à la recherche depuis 2002.

Au global, l'IEP occupe actuellement moins de 4 000 m² SP de locaux, dont 2 913 m² SU :

- 2 555 m² SU (3 435 m² SP), rue des Puits Creusés, dont 241 m² SU de documentation et une cafétéria de 176 m² SU.
- 358 m² SU rue Astorg.

Aujourd'hui, ces locaux ne répondent plus au besoin de l'IEP du fait notamment de l'évolution de ses effectifs.

Au travers du schéma directeur de l'Université Toulouse 1 Capitole et de l'étude de redéploiement de l'ensemble des surfaces de son patrimoine, l'option d'une relocalisation de l'IEP sur les bâtiments A, B et D du site universitaire de la Manufacture des Tabacs a été retenue, soit une surface de **6 425 m² SP, dont environ 4 200 m² SU.**

Cette relocalisation est motivée par la volonté d'accueillir dans de bonnes conditions les étudiants et personnels de l'IEP, en leur offrant un cadre de fonctionnement et des conditions matérielles satisfaisantes répondant aux besoins en locaux quotidiens.

Du fait de la typologie des bâtiments, les fonctions de l'IEP seront réparties ainsi :

- Bâtiment A : locaux non accessibles au public, accueil administratif + Directions hors scolarité, mais dont directeurs des études ;
- Bâtiment B : 4 amphithéâtres + 8 salles de cours au dernier étage ;
- Bâtiment D : mixité programmatique avec accueil étudiants, scolarité, espace de travail / documentation, salles de cours, recherche, locaux enseignants...

L'Université Toulouse 1 Capitole, Maître d'Ouvrage de cette opération, a commandé cette étude au Groupement SCET – ALAYRAC – SAS Béatrice Cambon, afin d'élaborer le programme technique détaillé de l'opération.

Objet de l'opération

L'opération se limite à la restructuration partielle des bâtiments B et D. Les travaux n'intègrent pas d'interventions sur les façades et toitures, et très peu de décroissement est prévu.

Le planning de l'opération est très contraint du fait de la réalisation des travaux en site occupé, des dates de libération des locaux, de déménagement, du calendrier universitaire... **La rentrée de l'IEP dans ses nouveaux locaux à la Manufacture des Tabacs est prévue pour septembre 2020.**

Différents scénarios de redéploiement des locaux ont été étudiés. Le schéma directeur présenté dans ce document correspond à l'implantation préférentielle des futurs utilisateurs.

De manière synthétique, l'opération comprend :

- **Bâtiment B** d'environ 1 760 m² SP : rénovation du bâtiment sans modification d'occupation (4 amphithéâtres et 8 salles de cours)
- **Bâtiment D** d'environ 3 730 m² SP : rénovation du bâtiment avec modification de R+1 et R+0 partiel :
 - R+0 / 750 m² SP : transformations ponctuelles pour implanter un accueil, une reprographie, un local « archives » avec compactus, un espace enseignants et personnel, ainsi que des locaux d'enseignement,
 - R+1 / 440 m² SP : réaménagement complet du plateau pour y implanter un espace de documentation et travail des étudiants
 - R+2 / 830 m² SP : pas de modification du cloisonnement existant pour l'implantation de services administratifs de l'IEP.
 - R+3 / 870 m² SP : pas de modification du cloisonnement existant pour les locaux d'enseignement,
 - R+4 / 840 m² SP : pas de modification du cloisonnement existant pour l'implantation des chercheurs de l'IEP (ajout de 2 cloisons).

A noter :

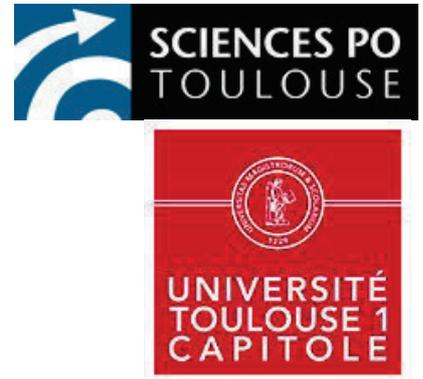
- Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments de la Manufacture des Tabacs sont classées aux Monuments Historiques depuis 1990. Concernant le bâtiment A, l'intérieur du bâtiment est également classé.
- L'ensemble des bâtiments a été restructuré en 1996 dans le cadre du plan « Université 2000 ».

Les objectifs et enjeux de l'opération

Il s'agit d'une opération de restructuration légère des bâtiments B et D intégrant les aspects fonctionnels et de mise aux normes d'accessibilité.

Ainsi, les travaux doivent répondre à la logique suivante :

1. Adapter les bâtiments existants aux besoins de l'IEP,
2. Proposer des locaux répondant à l'organisation de l'IEP tout en privilégiant à chaque fois que cela sera possible la polyvalence et la mutualisation des espaces,
3. Mettre en accessibilité PMR les bâtiments,
4. Proposer un phasage adapté lors des opérations de restructuration proposées et permettre la rentrée de l'IEP dans ses nouveaux locaux en septembre 2020,
5. Maîtriser le budget global de l'opération.



CHAPITRE 2 : Les données de cadrage

I - EFFECTIFS

Effectifs étudiants

Actuellement, l'IEP compte un peu moins de 1 400 étudiants, hors étudiants de 3^{ème} année en mobilité d'un an.

A noter : ces effectifs sont contraints depuis 2012, pour se conformer aux injonctions de sécurité faisant suite aux constats effectués sur le bâtiment des Puits Creusés. Ainsi, l'effectif des promotions de 1^{ère} année a été réduit d'environ 30 étudiants depuis cette date.

La nouvelle implantation à la Manufacture des Tabacs devra permettre de revenir à l'effectif initial d'avant 2012, soit des promotions de 230 étudiants pour le « Diplôme ». En plus des formations autres que le « Diplôme », l'IEP a pour projet de développer certaines formations : double diplôme avec l'INSA, et à l'international.

Intitulé de la formation	ACTUEL			FUTUR		
	effectif étudiant	Parcours	Groupe	effectif étudiant	Parcours	Groupe
LE DIPLÔME	783			840		
1 ^{ère} année	209	1	10 groupes de 25 ét.	230	1	10 groupes de 20/25 ét.
2 ^{ème} année	214	1	10 groupes de 25 ét.	230	1	10 groupes de 20/25 ét.
3 ^{ème} année	mobilité	-	-	mobilité	-	-
4 ^{ème} année	225	10 ou 11	10 groupes de 30 ét.	230	11	11 groupes de 20/25 ét. + étudiants étrangers
5 ^{ème} année	135	9	9 groupes de 25 ét.	150	9	9 groupes de 20/25 ét. + étudiants étrangers
MASTERS	132			132		
Formation continue	246			250		
CEP étudiants étrangers	99		4 groupes de 25 ét.	100		
DU Anglophone	70			70		
2PIP	19		non présent sur site	20		
4A Césure	10		non présent sur site	10		
Divers dont CEAP Bulgarie et Gabon et GRI FOAD	48		non présent sur site	50		
Prépa concours	230			230		
AFP	20		1 groupe de 20 ét.	20		
LAP	40		1 groupe de 40 ét.	40		
CPAG fonctionnaires	40		2 groupes de 20 ét.	40		
CPAG étudiants	110		3 groupes de 35 ét.	110		
Prepa ENA	20		1 groupe de 20 ét.	20		
TOTAL	1 391 étudiants	hors étudiants de 3 ^{ème} année en mobilité d'1 an		1 452 étudiants	hors étudiants de 3 ^{ème} année en mobilité d'1 an	

Effectifs personnels

Administration : 57 administratifs

Enseignants :

- 6 enseignants pour les langues,
- les autres enseignants ayant également une fonction « recherche »,
- Plus de 380 enseignants de passage ou intervenants extérieurs/an devant accéder à des locaux « espace enseignants détente / travail ».

Recherche : 37 E/EC (LaSSP + LEREPS), 25 doctorants/ATER, 4 ITARF.

Le LaSSP (Laboratoire des Sciences Sociales du Politique) est un laboratoire uniquement IEP.

Le LEREPS (Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Économie de la Production) est rattaché à plusieurs établissements (IEP, UT1, UT2J, ENFA) dont la tutelle principale est Sciences Po Toulouse.

Actuellement, les locaux dédiés à la recherche sont répartis sur 3 implantations :

- quelques surfaces au bâtiment actuel Puits Creusés,
- 290 m² SU avec 14 bureaux au 2^{ème} étage du bâtiment D à la Manufacture des Tabacs,
- 360 m² loués rue Astorg.

II - LE SITE

Le patrimoine UT1

Le patrimoine de l'UT1 se répartit sur 4 sites, 81 000 m² SP situés à proximité immédiate du centre-ville de Toulouse.

L'objectif de cette opération est de reloger l'IEP, actuellement implanté rue des Puits Creusés, dans les bâtiments A, B et D de la Manufacture des Tabacs, lieu entièrement rénové en 1996 il y a 22 ans dans le cadre du plan « Université 2000 ».

Ainsi, l'IEP occupera ¼ des surfaces du site universitaire Manufacture des Tabacs.

L'usage des surfaces libérées au bâtiment des Puits Creusés sera ensuite récupéré par UT1.

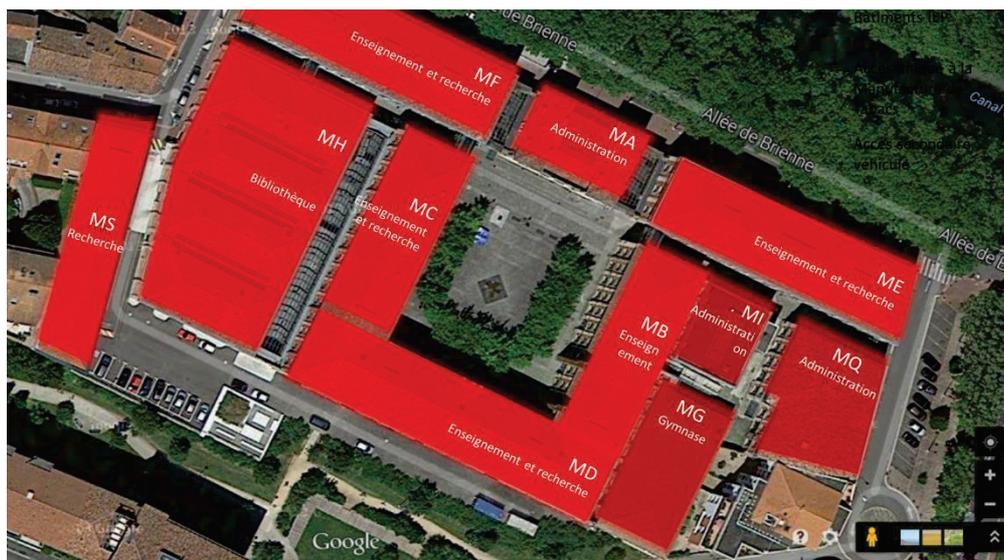


Immobilier UT1

Cheminement piétons entre les sites universitaires

La Manufacture des Tabacs

Site historique de 24 200 m² SP, les façades et toitures de la Manufacture des Tabacs sont classées aux Monuments Historiques depuis 1990.



L'ensemble des bâtiments de la Manufacture communiquent entre eux à l'exception du bâtiment S qui a été construit il y a 5 ans.

Les bâtiments A, B et D sont directement accessibles depuis la grande cour centrale.

Les bâtiments B, C et D sont contigus et leurs circulations verticales et sanitaires sont partagées entre les 3 bâtiments.

Travaux récents

Quelques interventions ont eu lieu ces dernières années :

- 2014 à 2017 : Quelques ajouts de prises RJ45 et PC dans 2 salles de cours et 4 bureaux,
- 2014 : mise en place d'une baie informatique dans le LT MD300TER
- Installation de 11 bornes WIFI dans le bâtiment D,
- Bâtiment B : le traitement d'air des amphithéâtres a été refait en 2016.

III - LES BESOINS EN SALLES DE COURS

Hypothèses pour le calcul des besoins

- Calendrier universitaire : 2 x 13 semaines,
- Les cours magistraux se déroulent sur les 13 semaines, les TD sur 12 semaines,
- Taux d'occupation des salles : 32 h / semaine,
- Les étudiants reçoivent en moyenne 20 h de cours par semaine.

Besoins en amphithéâtres et grandes salles

Synthèse du besoin

Le besoin le plus important se trouve durant le semestre 1.

Le besoin théorique est d'au moins 5 amphithéâtres ou salles de plus de 50 places pour une occupation des locaux à 96%.

Compte tenu de la part importante de cours délivrés par des intervenants extérieurs, ce taux d'occupation ne semble pas réaliste. Les intervenants extérieurs ayant d'autres fonctions professionnelles, ils ne peuvent pas nécessairement se libérer à des horaires imposés.

Synthèse du volume horaire par type de salles d'enseignements

	Besoin théorique	Besoin réel selon l'hypothèse de taux d'occupation	
		MINI	MAXI
Amphithéâtres			
Amphi : 230 pl.	0,96		
Amphi : 188 pl.	0,50		
Amphi : 140 pl.	0,50		
Grandes salle 50 places	2,83		
	4,79		
	taux d'occupation	5 salles 96%	6 salles 80%

Ce besoin sera couvert en partie par les 4 amphithéâtres existants, ainsi que par la nécessité de trouver 2 salles d'une capacité de 50 places. Ceci est possible en installant 2 cloisons amovibles entre des salles de cours d'une trentaine de places au R+4 du bâtiment B.

Détail du besoin

Pour la formation initiale : le Diplôme

Le calcul théorique des besoins en salles à partir des charges horaires montre que :

- Les étudiants de 1^{ère} année occupent l'amphi 230 pl à 80 % du temps. Du fait de la part importante d'intervenants extérieurs et des conséquences sur l'organisation des emplois du temps, on peut considérer que cet amphithéâtre leur sera quasiment dédié.
- L'ensemble des étudiants de 4^{ème} année sont réunis ponctuellement pour des cours magistraux en promotion complète, soit 230 étudiants, plus, potentiellement, jusqu'à 25 étudiants étrangers. Pour des contraintes de disponibilités de l'amphithéâtre 230 pl., ces cours pourront être dispensés dans 2 amphithéâtres en simultanément, avec recopie vidéo entre les 2 amphithéâtres.
- Les étudiants de 5^{ème} année ont des besoins très ponctuels pour une capacité d'environ 160 places

Pour la prépa. concours

- 80 % des cours des CPAG étudiants ont lieu en amphithéâtre. Aux 110 étudiants de CPAG étudiants peuvent s'ajouter les étudiants de PrepENA, LAP, AFP, soit un groupe de 190 étudiants. Ainsi, l'amphi 200 pl sera occupé la moitié du temps par les CPAG étudiants.
- Les autres formations ont des besoins ponctuels pour une capacité d'environ 100 étudiants (CEP étudiants, DU anglophone).



Amphi. 160 pl / bâtiment B

Besoins en salles de cours

Synthèse du besoin

Le besoin le plus important se trouve durant le semestre 2.

Salles d'enseignements	Besoin théorique	Besoin réel	
		MINI	MAXI
Salle 40 places	0,58		
Salle moyenne 30 places	9,82		
Petite salle < 20 places	2,31		
Labo langue	3,78		
salle info	0,47		
Expression orale	0,39		
	17,34	19 salles	20 salles
	taux d'occupation	91%	87%

Ce besoin sera couvert par les 20 salles de cours : 8 au R+4 du bâtiment B, 10 au R+3 du bâtiment D et 2 au R+0 du bâtiment D.

Détail du besoin

Pour la formation initiale : le Diplôme

- La capacité des salles de formations tient compte de l'accueil des étudiants étrangers en CEP dans certains cours du parcours :
 - en 4ème année : 10 étudiants supplémentaires/cours et 5 à 8 étudiants supplémentaires en séminaire.
 - en 5ème année : 10 étudiants supplémentaires/cours et 5 à 8 étudiants supplémentaires en séminaire.

Besoins en salles spécifiques

- 5 salles devront être configurées pour l'enseignement des langues,
- 1 salle doit être équipée en informatique,
- 1 salle sera équipée pour être « immersive » : ligne de crédit ouverte dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Perpignan pour un équipement d'amphi/salles immersives,
- 1 salle de journalisme.

Détail des calculs des besoins théoriques en salles

Synthèse semestre 1 : Diplôme + prépa concours + FC

Cycle	effectif	Nb de groupe	Enseignement banalisé				Enseignement spécialisé				
			Amphi : 188 / 230 places	Amphi 140 places	Grandes salle 50 places	Salles 40 places	Salle moyenne 30 places	Petite salle < 20 places	Labo langue	salle info	Expression orale
1er cycle : 1ère année semestre 1	230 ét.	10 parcours	0,4 amphis	0,0 amphis	0,0 SB	0,0 SB	1,4 SB	0,0 SB	1,1 SB	0,5 SB	0,0 SB
1er cycle : 2ème année semestre 3	230 ét.	10 parcours	0,4 amphis	0,0 amphis	0,0 SB	0,0 SB	0,9 SB	0,0 SB	1,1 SB	0,0 SB	0,0 SB
Commun 1er cycle			0,0 SB	0,0 SB	0,0 SB	0,0 SB	0,2 SB	0,0 SB	0,0 SB	0,1 SB	0,0 SB
2ème cycle : 4ème année semestre 7	230 ét.	11 parcours	0,1 amphis	0,0 amphis	1,2 SB	0,0 SB	2,8 SB	0,0 SB	1,1 SB	0,0 SB	0,0 SB
2ème cycle : 5ème année semestre 9	230 ét.	11 parcours	0,0 amphis	0,1 amphis	1,3 SB	0,0 SB	2,4 SB	0,1 SB	0,8 SB	0,0 SB	0,0 SB
Prépa concours et FC			0,5 amphis	0,4 amphis	0,4 SB	0,6 SB	1,5 SB	2,3 SB	0,0 SB	0,0 SB	0,0 SB
TOTAL semestre 1			1,5 amphis	0,5 amphis	2,8 SB	0,6 SB	9,2 SB	2,4 SB	4,2 SB	0,5 SB	0,0 S expression

Synthèse semestre 2 : Diplôme + prépa concours + FC

Cycle	effectif	Nb de groupe	Enseignement banalisé				Enseignement spécialisé				
			Amphi : 188 / 230 places	Amphi 140 places	Grandes salle 50 places	Salles 40 places	Salle moyenne 30 places	Petite salle < 20 places	Labo langue	salle info	Expression orale
1er cycle : 1ère année semestre 2	230 ét.	10 parcours	0,4 amphis	0,0 amphis	0,0 SB	0,0 SB	1,9 SB	0,0 SB	1,1 SB	0,5 SB	0,0 SB
1er cycle : 2ème année semestre 4	230 ét.	10 parcours	0,4 amphis	0,0 amphis	0,0 SB	0,0 SB	1,4 SB	0,0 SB	1,1 SB	0,0 SB	0,3 SB
Commun 1er cycle			0,0 amphis	0,0 amphis	0,0 SB	0,0 SB	0,2 SB	0,0 SB	0,0 SB	0,0 SB	0,05 SB
2ème cycle : 4ème année semestre 8	230 ét.	11 parcours	0,1 amphis	0,0 amphis	1,2 SB	0,0 SB	2,8 SB	0,0 SB	1,1 SB	0,0 SB	0,0 SB
2ème cycle : 5ème année semestre 10	230 ét.	11 parcours	0,0 amphis	0,0 amphis	0,0 SB	0,0 SB	2,0 SB	0,0 SB	0,4 SB	0,0 SB	0,0 SB
Prépa concours et FC			0,5 amphis	0,4 amphis	0,4 SB	0,6 SB	1,5 SB	2,3 SB	0,0 SB	0,0 SB	0,0 SB
TOTAL semestre 2			1,5 amphis	0,4 amphis	1,6 SB	0,6 SB	9,8 SB	2,3 SB	3,8 SB	0,5 SB	0,4 S expression

Formation continue

1 salle de cours dédiée à la formation continue sera positionnée à proximité immédiate des bureaux FORCO et FOAD.

La FORCO a besoin d'un studio d'enregistrement. Ce local ne sera pas créé dans le bâtiment de l'IEP mais mutualisé avec la DTICE de l'UT1 implantée à la Manufacture des Tabacs.

Dans le cadre de réceptions, le recours à un traiteur via le CROUS pourra être prévu. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir de local office / traiteur.

IV - LES SURFACES DE L'OPERATION

Surfaces par niveaux actuelles

Bâtiment B	Somme de SURFACE
RDC	316
1	367
2	435
3	121
4	525
Total général	1 764 m² SP

Bâtiment D	Somme de SURFACE
RDC	746
1	442
2	891
3	808
4	836
Total général	3 724 m² SP

Définition des surfaces

Toutes les surfaces des locaux sont exprimées en **Surfaces Utiles (SU)**, consacrées aux activités, à l'exclusion de surfaces telles que :

- les circulations générales, couloirs, dégagements, passerelles,
- les locaux techniques, les locaux ménages,
- l'emprise des murs, poteaux et cloisons, l'emprise au sol des éléments de sécurité et de traitement de l'air,
- les sanitaires.

L'ensemble des locaux sont désignés par leur appellation actuelle. La configuration du R+1 sera modifiée ainsi que 2 locaux cloisonnés au R+4 ; ainsi, la numération de certains locaux devra être adaptée très ponctuellement.

La 4ème colonne du tableau ci-dessous indique la nouvelle occupation de chaque local pour l'IEP. De nombreuses affectations restent inchangées.

Tableau détaillé de surfaces de l'opération

Bâtiment B

Code local	Nom du local actuel	Etage	Destination	Type d'espace	Nouvelle fonction	Surface utile unitaire		Nombre d'occupants
Bâtiment B						1 765 m ² SP		
						1 109 m ² SU		
MB003	LOCAL APPARITEUR	RDC	Tertiaire	Stockage, archive	Dépôt	17 m ²		
AMPHI MB I	AMPHITHEATRE	RDC	Enseignement	Amphithéâtre	Amphithéâtre de prestige - 230 pl. avec environnement immersif	188 m ²		230 pers
AMPHI MB II	AMPHITHEATRE	RDC	Enseignement	Amphithéâtre	Amphithéâtre - 142 pl.	141 m ²		142 pers
MB101	LOCAL PROJECTION	R+1	Enseignement	Régie	Régie amphithéâtres	10 m ²		1 pers
AMPHI MB3	AMPHITHEATRE	R+2	Enseignement	Amphithéâtre	Amphithéâtre - 188 pl.	175 m ²		188 pers
AMPHI MB4	AMPHITHEATRE	R+2	Enseignement	Amphithéâtre	Amphithéâtre - 135 pl.	145 m ²		135 pers
MB401	SALLE BANALISEE	R+4	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours sonorisée 35 pl.	61 m ²		35 pers
MB402	SALLE BANALISEE	R+4	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours sonorisée 24 pl.	46 m ²		24 pers
MB403	SALLE BANALISEE	R+4	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours sonorisée 35 pl.	57 m ²		35 pers
MB404	SALLE BANALISEE	R+4	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours sonorisée 35 pl.	59 m ²		35 pers
MB405	SALLE BANALISEE	R+4	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours sonorisée 24 pl.	41 m ²		24 pers
MB406	SALLE BANALISEE	R+4	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours sonorisée 24 pl.	45 m ²		24 pers
MB407	SALLE BANALISEE	R+4	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours sonorisée 35 pl.	57 m ²		35 pers
MB408	SALLE BANALISEE	R+4	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours sonorisée 30 pl.	51 m ²		30 pers
MB410	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau professeurs de langues. Espace de travail de 3 postes	16 m ²		3 pers
	MB_LT1	RDC		S/STATION CHAUFFAGE			46 m ²	
	MB_LT2	RDC		S/STATION CHAUFFAGE			45 m ²	
		étages		CIRCULATIONS			548 m ²	
		étages		SANITAIRES			16 m ²	

Bâtiment D

Code local	Nom du local actuel	Etage	Destination	Type d'espace	Nouvelle fonction	Surface utile unitaire		Nombre d'occupants
Bâtiment D						3 769 m ² SP		
						2 483 m ² SU		
MD_HALL1	CIRCULATION	RDC	Circulation	Hall	Lieu de vie multi-usages		84 m ²	50 pers
MD_HALL2	CIRCULATION	RDC	Circulation	Hall	Lieu de vie multi-usages		82 m ²	50 pers
MD001	SALLE BANALISEE	RDC	Bibliothèque	Local archives	Transformation de la salle en local "archives" équipé de compactus pour le stockage des ouvrages de la bibliothèque en prêt différé	107 m ²		2 pers
MD002	SALLE BANALISEE	RDC	Bibliothèque	Salle de travail	Cloisonnement amovible pour l'aménagement de 4 boîtes de travail de 8 personnes (gestion des réservations via la bibliothèque)	64 m ²		32 pers
MD003	SALLE BANALISEE	RDC	Enseignement	Salle banalisée	Salle banalisée servant pour la chaîne d'inscription : ajouts de prises en conséquence	64 m ²		35 pers
MD004	SALLE BANALISEE	RDC	Accueil	Accueil	Bureau d'accueil de l'IEP	20		2 pers
MD004 bis	SALLE BANALISEE	RDC	Reprographie	Atelier reprographie	Banque d'accueil et espace de reprographie pour supports de cours, mémoires.	44 m ²		2 pers
MD005	SALLE BANALISEE	RDC	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours 35 pl.	62 m ²		35 pers
MD006	SALLE BANALISEE	RDC	Tertiaire	Espace enseignants et personnel	Aménagement de la salle en espace de convivialité pour les enseignants et les personnels de l'IEP. Création d'une mezzanine pour créer des espaces de travail.	150 m ²		30 pers
MD101	BUREAU	R+1	Bibliothèque	Bureau - 2 postes	Bureau Chef de service	21,64		2 pers
MD102	SALLE BANALISEE	R+1	Bibliothèque	Accueil, renseignement, gestion des prêts et espace actualité	Banque d'accueil / information / gestion des prêts permettant de voir les entrées et sorties de la bibliothèque. Dispose d'une bonne situation pour surveiller autres espaces de la bibliothèque.	64 m ²		10 pers
MD103	SALLE BANALISEE	R+1	Bibliothèque	Salle de travail et de consultation		65 m ²		35 pers
MD104	SALLE BANALISEE	R+1	Bibliothèque	Rayonnages et places multimédia		64 m ²		10 pers
MD105	SALLE BANALISEE	R+1	Bibliothèque	Salle de travail et de consultation		61 m ²		35 pers

Code local	Nom du local actuel	Etage	Destination	Type d'espace	Nouvelle fonction	Surface utile unitaire		Nombre d'occupants
MD201	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau DSI	43 m ²		3 pers
MD202	BIBLIOTHEQUE RECHERCHE	R+2	Tertiaire	Bureau accueil - 2 postes	Bureau accueil 1er cycle	39 m ²		6 pers
MD203	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau Audio visuel Forco	19 m ²		2 pers
MD204	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau Direction des Etudes	19 m ²		2 pers
MD205	SALLE DES DOCTORANTS	R+2	Tertiaire	Bureau accueil - 2 postes	Bureau accueil 2nd cycle	37 m ²		6 pers
MD206	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau Direction des Etudes	19 m ²		2 pers
MD207	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau Scolarité "Diplôme"	21 m ²		2 pers
MD208	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau Scolarité "Diplôme"	18 m ²		1 pers
MD209	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau Scolarité "Diplôme"	21 m ²		2 pers
MD210	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau Forco, Foad, Carrière Publiques	18 m ²		1 pers
MD211	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau Insertion pro et Apprentissage	14 m ²		1 pers
MD212	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau Forco, Foad, Carrière Publiques	19 m ²		1 pers
MD213	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau Chef de service RI	15 m ²		1 pers
MD214	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau Forco, Foad, Carrière Publiques	21 m ²		3 pers
MD215	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau Chef de service Stage et insertion	13 m ²		1 pers
MD216	SALLE DE REUNION	R+2	Tertiaire	Bureau accueil - 2 postes	Bureau accueil stages	35 m ²		6 pers
MD217	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau Scolarité "Diplôme"	21 m ²		1 pers
MD219	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau Stages et insertion	22 m ²		1 pers
MD221	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau accueil - 2 postes	Bureau accueil RI	36 m ²		6 pers
MD223	BUREAU	R+2	Tertiaire	Bureau - 3 postes	à définir	20 m ²		3 pers
MD225	SALLE BANALISEE	R+2	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours de 25 pl. dédiée à la formation continue	41 m ²		25 pers
MD301	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours 38 pl.	61 m ²		38 pers
MD302	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle informatique	Salle informatique 25 postes info.	60 m ²		25 pers
MD303	ASSOCIATION ETUDIANT TSE	R+3	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau professeurs de langues. Espace de travail de 3 postes	17 m ²		3 pers
MD304	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours 25 pl.	42 m ²		25 pers
MD305	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle immersive	Salle de cours avec environnement immersif. Table et chaises doivent être organisées de manière à ce que toutes les personnes soient visibles à l'écran.	58 m ²		35 pers

Code local	Nom du local actuel	Etage	Destination	Type d'espace	Nouvelle fonction	Surface utile unitaire		Nombre d'occupants
MD306	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours 25 pl.	41 m ²		25 pers
MD307	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours 25 pl.	41 m ²		25 pers
MD308	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours 35 pl.	59 m ²		35 pers
MD309	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours 40 pl.	64 m ²		40 pers
MD311	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours 35 pl.	57 m ²		35 pers
MD312	SALLE BANALISEE	R+3	Vie étudiante	Bureau - 4 postes	Bureau associations étudiantes	33 m ²		0 pers
MD313	BUREAU	R+3	Vie étudiante	Bureau - 3 postes	Bureau élus étudiants	17 m ²		0 pers
MD315	SALLE BANALISEE	R+3	Enseignement	Salle banalisée	Salle de cours 38 pl.	62 m ²		38 pers
MD401	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau recherche	26 m ²		3 pers
MD402	BIBLIOTHEQUE RECHERCHE	R+4	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau recherche	24 m ²		3 pers
MD402 bis	BIBLIOTHEQUE RECHERCHE	R+4	Tertiaire	Reprographie	Local reprographie	15 m ²		
MD402 ter	BIBLIOTHEQUE RECHERCHE	R+4	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau recherche	24 m ²		3 pers
MD403	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau recherche	19 m ²		2 pers
MD404	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau recherche	20 m ²		2 pers
MD405	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau recherche	20 m ²		2 pers
MD406	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau recherche - ITAR	19 m ²		2 pers
MD407	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau recherche	19 m ²		2 pers
MD408	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau recherche - ITAR	19 m ²		2 pers
MD409	SALLE DES DOCTORANTS	R+4	Tertiaire	Salle de réunion	Salle de réunion / convivialité 20 pl.	40 m ²		0 pers
MD410	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau recherche	17 m ²		2 pers
MD411	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau recherche	20 m ²		2 pers
MD412	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 4 postes	Bureau recherche	30 m ²		4 pers
MD413	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau recherche	21 m ²		3 pers
MD414	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 8 postes	Bureau recherche - doctorants	36 m ²		8 pers
MD415	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau recherche - invités	14 m ²		1 pers
MD417	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau recherche - Direction	16 m ²		1 pers
MD419	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 1 poste	Bureau recherche - Direction	14 m ²		1 pers
MD421	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau recherche	21 m ²		3 pers
MD423	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau recherche	22 m ²		3 pers
MD425	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 8 postes	Bureau recherche - doctorants	37 m ²		8 pers
MD427	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 2 postes	Bureau recherche	18 m ²		2 pers
MD429	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 3 postes	Bureau recherche	20 m ²		3 pers
MD431	BUREAU	R+4	Tertiaire	Bureau - 10 postes	Bureau recherche - doctorants	45 m ²		10 pers
		étages		CIRCULATION			769 m ²	
		3		LOCAL MENAGE			14 m ²	
		étages		LOCAL TECHNIQUE			8 m ²	
		étages		SANITAIRE			329 m ²	



ALAYRAC

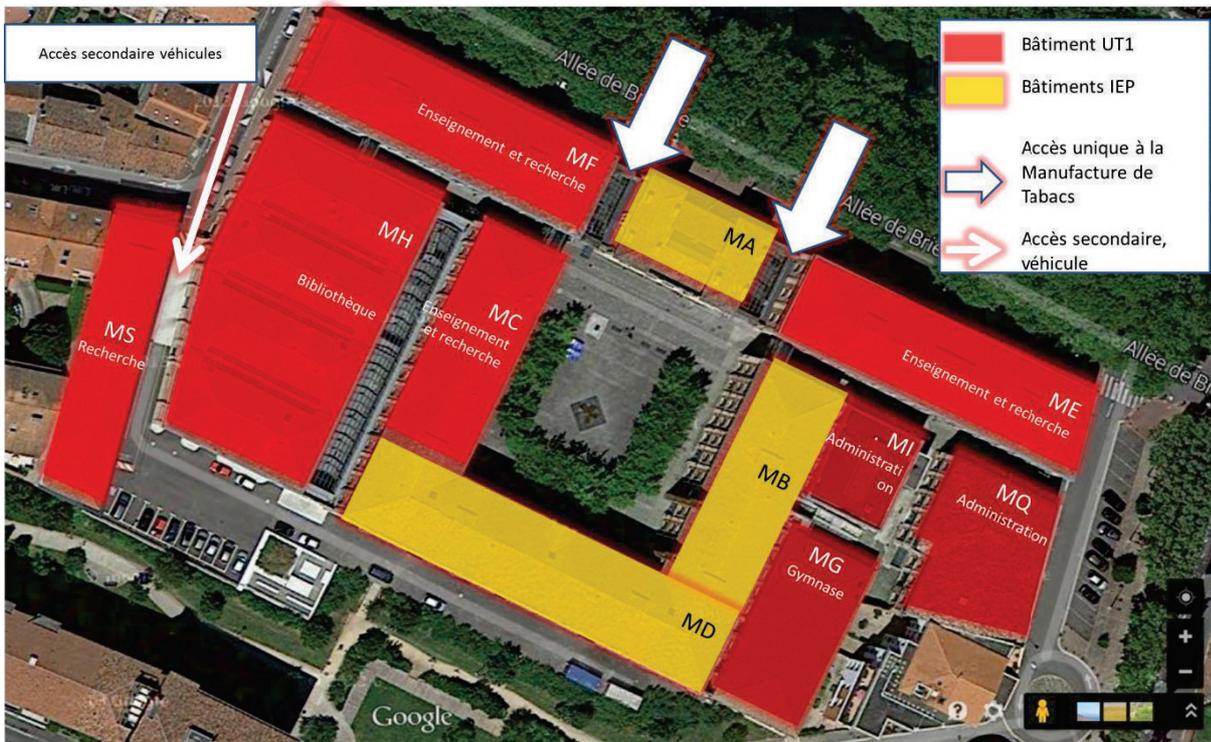


CHAPITRE 3 : Schéma directeur des interventions

I - LES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME

Périmètre de l'opération

Seuls les bâtiments B et D sont concernés par les travaux de restructuration des 5 488 m² SP qu'ils représentent.



Interventions sur les bâtiments

L'opération se limite à la restructuration des bâtiments B et D.

Il s'agit de la remise en état des locaux et l'adaptation aux besoins de l'IEP.

Il est également prévu des mesures d'amélioration du confort thermique dans les 2 bâtiments ainsi que les travaux nécessaire de mise en accessibilité PMR.

Les travaux n'intègrent pas d'interventions sur les façades et toitures. Seules certaines menuiseries du bâtiment D seront remplacées. Cette intervention devra être réalisée selon les exigences de l'ABF puisque les façades et toitures de la Manufacture des Tabacs sont classées aux Monuments Historiques.

Synthèse des interventions

		Remplacement SOL et remise en PEINTURE	Remplacement faux-plafond	Rénovation éclairage	Remise à neuf du cablage courant faible	Modification courant fort (compléter l'existant)	Modification cloisons	Réaménagements	Locaux sans aucune intervention
m² SP									
Bâtiment B									
R+0 / R+1	683 m² SP	Ensemble des niveaux	Amphi MB1	Ensemble des niveaux	Ensemble des niveaux	Amphi MB1 : 100 PC Amphi MB2 : 50 PC		Amphi MB1 : Changement du l'ensemble du mobilier Amphi MB2 : Modification de la chaire pour mise en accessibilité PMR	Sanitaires et local stockage MB003
R+2 / R+3	556 m² SP					Amphi MB3 : 50 PC Amphi MB4 : 50 PC		Amphis MB3 et MB4 : Modification de la chaire pour mise en accessibilité PMR	
R+4	525 m² SP		Ensemble du niveau			8 Salles de cours + Sonorisation des 8 salles de cours		Installation de 2 cloisons mobiles entre 2 x 2 locaux d'enseignement	
Bâtiment D									
R+0	746 m² SP	Ensemble des niveaux	Ensemble du niveau sauf le local archives MD001	Ensemble des niveaux	Hall : 20 PC dans chaque hall Ajouts de prises dans l'ensemble des locaux	MD004 : ajout d'1 cloison pour créer 1 accueil + 1 local reprographie		- MD001 : Création d'archives avec compactus (dont renfort de plancher) - MD002 : Aménagement de 5 boîtes de travail grâce à des cloisons démontables - MD006 "Espace enseignants et personnel" : Aménagement de la double hauteur avec création d'une mezzanine	Sanitaires
R+1	442 m² SP		Ensemble du niveau		Réagencement complet du niveau	Réagencement complet du niveau			
R+2	891 m² SP		Uniquement la circulation		Ensemble des bureaux		Remplacement des menuiseries extérieures en façade sud R+2 et 1/2 R+3	Sanitaires	
R+3	808 m² SP		Ensemble du niveau		Ensemble des salles de cours			Sanitaires	
R+4	836 m² SP		Uniquement la circulation		Ensemble des bureaux	MD402 : ajout de 2 cloisons	Remplacement des menuiseries extérieures en façade sud R+4 et 1/2 R+3	Sanitaires	

II - PLANNING TRAVAUX

Le planning des travaux ci-dessous est à prendre à titre indicatif par la Maîtrise d'œuvre qui sera désignée. Un planning de travaux sera réalisé et argumenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre selon les objectifs et contraintes listés ci-dessous. Après analyse et éventuels amendements, il sera validé par l'IEP et UT1.

Objectifs et contraintes qui devront être pris en compte par l'équipe de maître d'œuvre, dans la conception du planning des travaux à produire :

- Objectif IEP et UT1 : Réaliser le programme de travaux demandé par l'IEP, quitte à phaser sa réalisation.
- Objectif IEP : Proposer un phasage adapté, permettant la rentrée de l'IEP dans les bâtiments B et D de la Manufacture en septembre 2020. Sur le B, les travaux peuvent être réalisés sur 2 étés.
- Objectif UT1 : IEP devra avoir libéré le site des Puits Creusés en août 2020, afin qu'UT1 puisse prendre possession et utiliser les locaux pour la rentrée 2020-21
- Objectif IEP : UT1 devra avoir libéré les bâtiments D en janvier 2020 et B en mai 2020, afin que les travaux pour l'IEP puissent être réalisés, en vue d'une rentrée en sept. 2020.
- Contraintes :
 - o Le déroulement des travaux en site ERP occupé.
 - o La sécurité des personnes dans les locaux occupés, au voisinage et communication par rapport à ceux en chantier.
 - o Les nuisances au voisinage des travaux : A réduire au maximum en particulier dans le B, si des salles d'enseignement sont utilisées ; à voir avec Scolarités.
 - o Pour le bâtiment B : Les besoins des Scolarités déterminent la date de libération en fin d'année scolaire ; à préciser par les Scolarités d'UT1 et d'IEP.
 - o Les travaux devront être réceptionnés par phases avant le 14 juillet. La 2^e quinzaine de juillet sera consacrée à la levée des réserves, et parfois aux déménagements.
 - o Aucuns travaux ne se dérouleront au mois d'août (fermeture UT1, IEP ; congé des entreprises), sauf peut-être fin août pour les dernières levées de réserves.
 - o La fin août et les 2 premières semaines de septembre, pourront être utilisées pour l'équipement. A voir avec Scolarités.

Préalable (donné à titre indicatif)

Les périodes de travaux retenus dans le planning ci-dessous se basent sur les hypothèses suivantes :

- Des périodes de préparation sont prévues lorsque les bâtiments seront encore en fonctionnement : novembre/décembre 2019 pour le bâtiment D, mars/avril pour le bâtiment B.
- La mise à disposition des bâtiments se fait en plusieurs temps :
 - o Réception des locaux recherche au R+4 du bâtiment D à la mi-février 2020 (permet ensuite de libérer les locaux actuellement occupés par le LEREPS au R+2),
 - o Réception complète du bâtiment D au 15 juillet 2020,
 - o Réception du bâtiment B au 15 août 2020.
- Dans la réalisation des travaux, prioriser le R+2 et R+4 du bâtiment D afin de permettre le déménagement des personnels de l'IEP entre le 15 et 30 juillet 2020.
- L'emménagement des salles de cours des bâtiments B et D, et de la bibliothèque se déroulera fin août 2020.

Le planning étant très contraint, nous autorisons un phasage des travaux prévus au bâtiment B sur 2 étés :

- Été 2020 : reprise complète de l'amphithéâtre de prestige et réaménagement du R+4 (circulation et 8 salles de cours),
- Été 2021 : rénovation des 3 amphithéâtres et les circulations des 2 premiers niveaux.

Planning de travaux et de déménagement de l'IEP (donné à titre indicatif)

Scénario retenu : une rentrée emblématique à la Manufacture des Tabacs en septembre 2020

Déroulement :

6 janvier au 15 juillet 2020 : Travaux sur le bâtiment D.

- Sur l'ensemble de la durée du chantier, changement des menuiseries du R+4 vers le R+2, en priorisant les locaux qui seront affectés au LEREPS dès le printemps 2020 ; De préférence, changement de la menuiserie avant les autres interventions prévus dans le local.
- Dès janvier, réalisation des travaux au R+4 afin de permettre l'emménagement du LEREPS au printemps 2020. Pour la suite des travaux, isolement du R+4 (occupé par la recherche) du reste du bâtiment en travaux ;
- Réalisation des travaux sur les autres étages pour une **finalisation des travaux au 15 juillet 2020** ;
- Emménagement de l'ensemble du personnel de l'IEP (dont LASSP) au R+2 et R+4 entre le 15 et 30 juillet 2020
- Septembre 2020 : rentrée de l'IEP à la Manufacture des Tabacs.

4 mai au 15 août 2020 : Travaux sur le bâtiment B

- La remise à neuf du grand amphithéâtre 230 places nécessite plus de 3 mois de travaux. Ainsi, le chantier débutera dès le 4 mai, alors que les autres amphithéâtres et salles de cours seront encore utilisés par l'Université ;
- 1^{er} juin : libération complète du bâtiment B ;
- Réalisation des travaux en simultané dans le grand amphithéâtre et le R+4 pour une **finalisation des travaux au 15 août 2020** ;
- Septembre 2020 : rentrée de l'IEP à la Manufacture des Tabacs.

1 juin au 15 août 2021 : Travaux sur le bâtiment B

- 1^{er} juin : libération complète du bâtiment B ;
- Travaux sur les 3 amphithéâtres et les circulations des 2 premiers niveaux,
- **finalisation des travaux au 15 août 2021** ;

III - DETAILS DES INTERVENTIONS

Les interventions prévues dans l'opération sont listées dans ce chapitre. Des descriptions fonctionnelles sont détaillées dans le chapitre 4. L'ensemble des interventions et exigences est synthétisé dans les fiches espaces au chapitre 6.

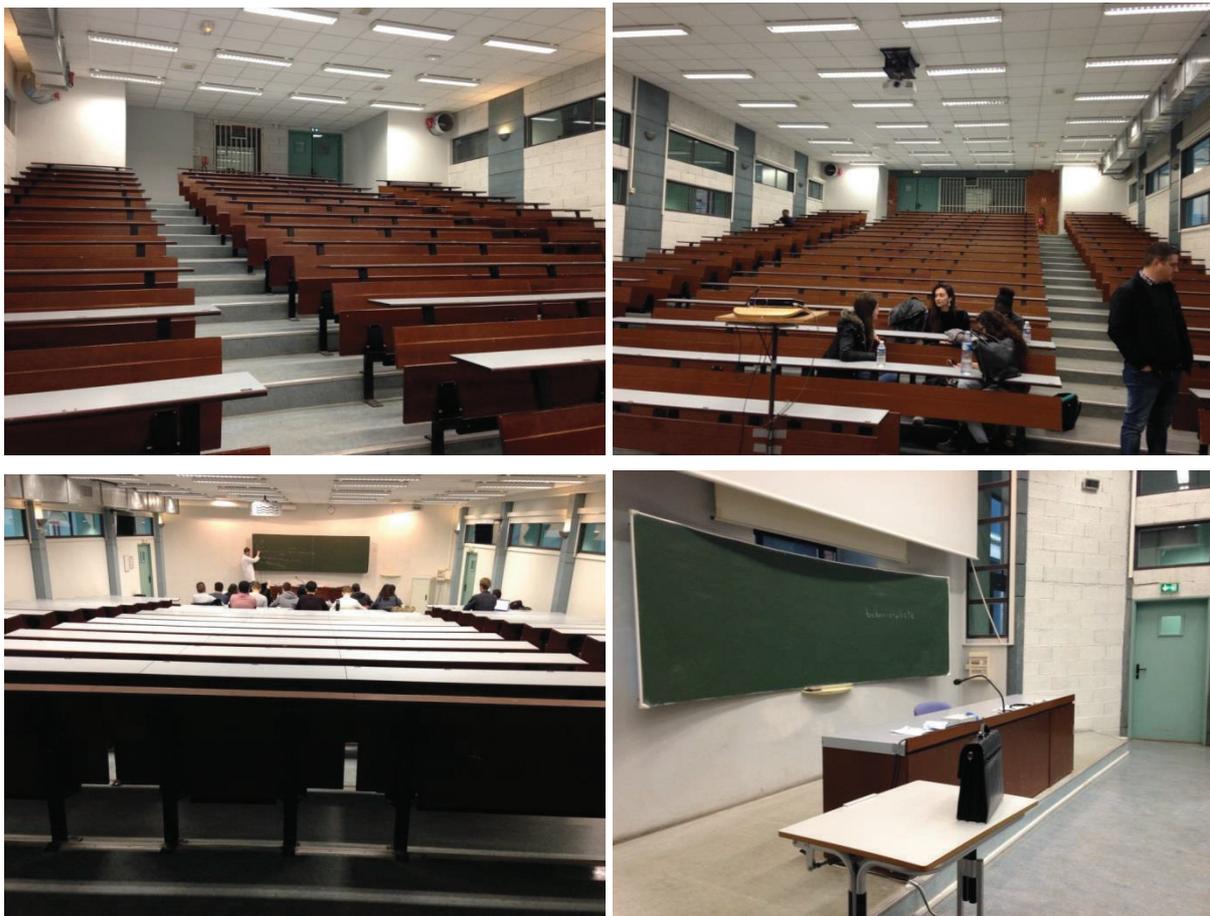
Bâtiment B

Implantation envisagée :

- Locaux d'enseignement
- Locaux tertiaire



Détail R+0 / R+1 et R+2 / R+3 : 4 amphithéâtres et circulations



- Avant le démarrage des travaux, le concepteur devra prévoir la dépose « avec soins » des équipements terminaux (détecteurs incendie, matériels incendie...) et des équipements des salles de cours (sonorisation, vidéoprojecteurs..) pouvant encore servir, pour mise à disposition du Maître d'Ouvrage.
- **Remise à neuf du grand amphi 230 pl :**
 - Reprise complète des revêtements de sol, mur, plafond, éclairage, portes. Maintien des stores existants ;
 - Mobilier : remplacement de l'ensemble du mobilier.
Professeur : suppression de l'estrade, remplacement du tableau à craie (incurvés) par tableau triptyque blanc.
Etudiants : remplacement des tables et fauteuils des gradins, aménagement de places accessibles PMR, et équipement boucle magnétique ou via récepteur Wifi dédié (modèle UT1) ;
 - Electricité : installation de 100 prises électriques (25 PC réparties sur chaque mur le long des rangées de tables + 50 prises sur la partie centrale) ; reprise câblage du poste de travail enseignant (2RJ45, 2 prises rouges détrompées et 2 prises blanches)
 - Un équipement immersif spécifique sera installé, dans le cadre d'une enveloppe obtenue sur l'IDEFI MIRO en collaboration avec l'Université de Perpignan. Prévoir dans le programme les câblages nécessaires : 2 écrans TV de côté, deux autres de côté au milieu de l'amphi, 3 à 4 caméras de captation, 1 écran de contrôle à la chaire, etc.
- **Rafraîchissement des autres amphithéâtres:**
 - Reprise complète du revêtement de sol, remise en peinture et changement des luminaires ;
 - Mobilier :
Professeur : suppression de l'estrade, remplacement du tableau à craie (incurvés) par tableau triptyque blanc.
Etudiants : révision du mobilier existant et aménagement de places accessibles PMR et équipement boucle magnétique ou via récepteur Wifi dédié (modèle UT1) ;

- Electricité : installation de 40 à 50 PC selon capacité de l'amphithéâtre (20 à 25 PC réparties sur chaque mur le long des rangées de tables), maintien système de sonorisation et projection existant ; reprise câblage du poste de travail enseignant (2RJ45, 2 prises rouges détrompées et 2 prises blanches)



- **Régie** : prévoir notamment l'équipement de retransmission entre les amphis.

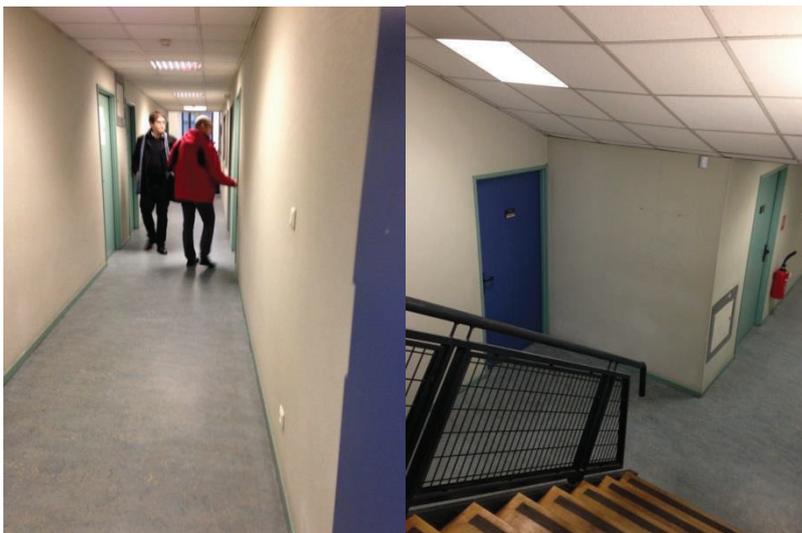
- **Circulations R+0/R+1 et R+2/R+3** :
 - Remplacement du sol souple,
 - Remise en peinture
 - Changement des luminaires.



A noter :

- Le traitement d'air des amphithéâtres a été refait il y a 2 ans.
- Le mobilier est entretenu.
- Le vitrage coupe-feu est à conserver.

Détail R+4 : étage comprenant 8 salles banalisées



- **Circulation :**
 - Remplacement du sol souple,
 - Remise en peinture,
 - Reprise complète faux-plafond et luminaires.
- **8 salles de Cours :**
 - Remplacement du sol souple et remise en peinture ;
 - Reprise complète des faux-plafond et luminaires des 8 salles de cours ;
 - Remplacement des tableaux à craie par des tableaux blanc triptyque rabattable,
 - Dans chacune des huit salles, ajout de branchements au-dessus du tableau pour un vidéoprojecteur interactif et un système de sonorisation,
 - Bureau professeur : reprise câblage du poste de travail enseignant,
 - Installation de 2 cloisons mobiles pour pouvoir disposer de 2 salles de 70 places.

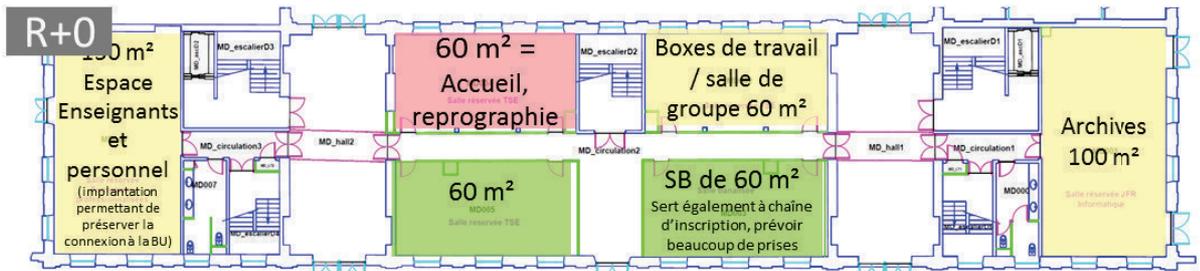
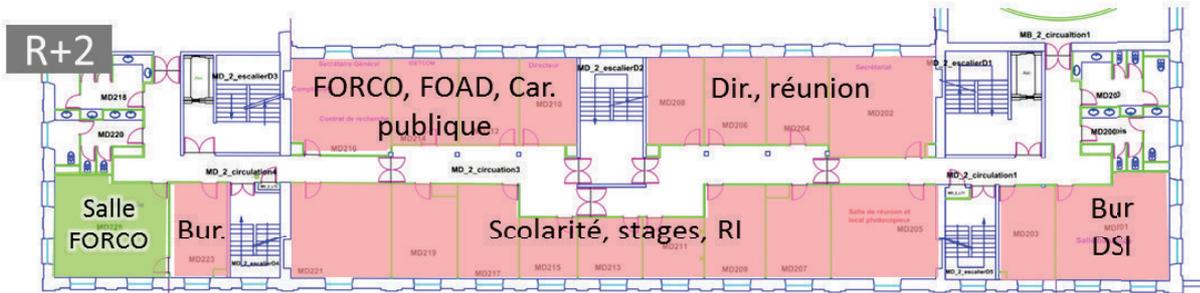
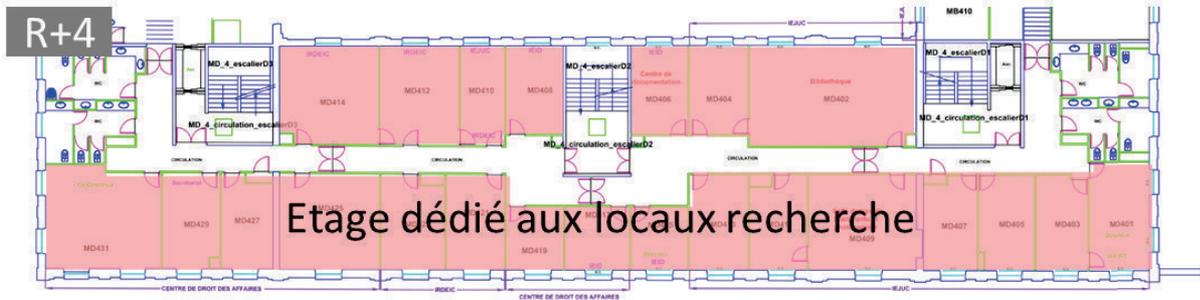
Exemple d'installation possible : Vidéoprojecteur interactif et système de sonorisation



Bâtiment D

Implantation envisagée :

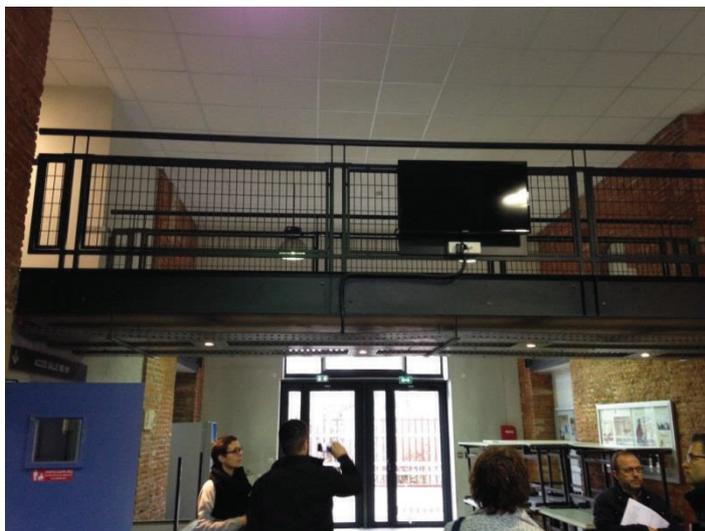
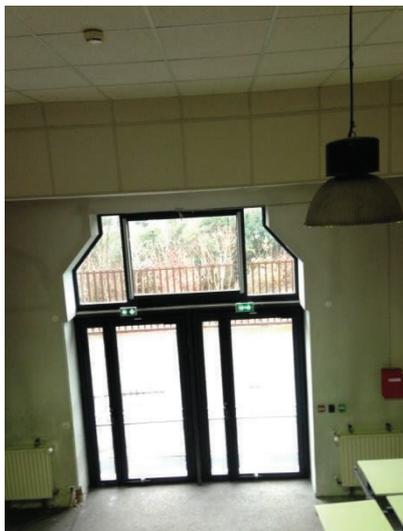
- Locaux d'enseignement
- Locaux tertiaire
- Locaux étudiants
- Espace travail / documentation



R+0 :

- Idem : Avant le démarrage des travaux, le concepteur devra prévoir la dépose « avec soins » des équipements terminaux (détecteurs incendie, matériels incendie...) et des équipements des salles de cours (sonorisation, vidéoprojecteurs..) pouvant encore servir, pour mise à disposition du Maître d'Ouvrage.
- **Rafraichissement des 2 halls** : reprise du plafond et éclairage et implantation de 20 PC réparties afin de permettre l'utilisation des halls comme espace informel d'échange, travail, exposition ... Zone couverte en WIFI.

Prévoir la possibilité d'installer des machines à café, distributeurs...



- Prévoir le **cloisonnement entre l'espace accueil et l'espace reprographie** :
 - **Espace accueil** : aménager un local de 20 m² repérable depuis le hall.
 - **Local reprographie** : local indépendant d'au moins 40 m² avec accès aisé pour livraison des fournitures.
- **Local archives** : Aménagement d'un local de 100 m² offrant un potentiel de stockage de 1 000 ml pour le stockage des collections de la bibliothèque située à l'étage :
 - Travaux d'adaptation des ouvrages à prévoir afin de pouvoir porter et accueillir un équipement de type compactus ;
 - Mise en place de 15 compactus de 2 étagères de 5 ml de 7 étagères + 10 ml d'étagères;
 - Stockage des 25.000 ouvrages et périodiques de la documentation et des centres de recherche ;
 - Création d'un accès aisé entre le local archives et l'ascenseur ;

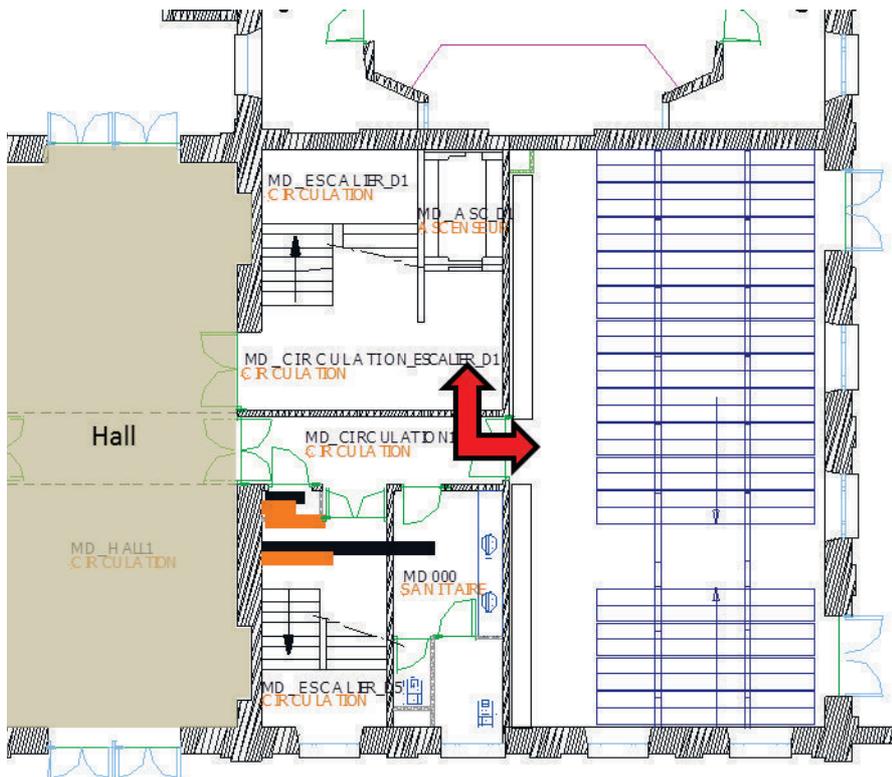


Salle grande hauteur



Façade arrière du futur local archives

Schéma de principe d'aménagement des compactus :



- **Espace Enseignants et personnel** : Aménagement d'un local de 100 m² en double hauteur comme espace de convivialité, avec possibilité d'exploiter la double hauteur de la salle pour créer des salles de travail en mezzanine. L'accès vers la verrière côté bibliothèque universitaire doit être maintenu.
- **2 salles de cours** : remise en état des 2 salles
 - Une des 2 salles doit être équipée de prises PC et RJ45 connectées au serveur de l'IEP et de l'UT1 pour permettre la mise en place de chaîne d'inscription : prévoir 10 x (2RJ45 + 2 prises rouges détrompées + 2 prises blanches).
- **Salle de travail en groupe** : Aménagement de 3 boxes de travail de 8 places grâce à des cloisons démontables.

R+1 :

- **Aménagement du centre de documentation**
 - Il regroupera les fonctions d'accueil et prêt, le pôle périodique, les bureaux des 3 personnels ainsi qu'un espace de travail et consultation d'une centaine de places.
- Interventions à prévoir :
- Décloisonnement plus au moins complet des locaux existants pour ouverture totale ou partielle de cet espace, à préciser en fonction des contraintes techniques liées au désenfumage. Mise en place de cloisonnement avec vitrage coupe-feu ;
 - Reprise complète des revêtements de sol, mur, plafond, éclairage, portes ;
 - Mobilier à préciser ;
 - Electricité : prévoir 1 PC tous les 3 ml sur l'ensemble de la périphérie de l'espace de travail + 1 PC et 1 prise USB pour 2 places de travail. Cette zone sera également couverte par le WIFI.

R+2 :

- **Circulation :**
 - Remplacement du sol souple,
 - Remise en peinture,
 - Reprise complète faux-plafond et luminaires.
- **Bureaux :**
 - Reprise des bureaux (sol, mur) et du câblage. Prévoir 33 postes de travail répartis dans les bureaux avec pour chaque poste 3RJ45 + 2 prises rouges détrompées + 3 prises blanches,
 - Prévoir un espace repro central,
 - Remplacement des menuiseries façade Sud (Interventions détaillées dans les pages suivantes).

R+3 :

- **Circulation :**
 - Remplacement du sol souple,
 - Remise en peinture,
 - Reprise complète faux-plafond et luminaires.
- **10 salles de Cours :**
 - Remplacement du sol souple et remise en peinture,
 - Reprise complète des faux-plafond et luminaires des salles de cours,
 - Remplacement des tableaux à craie par des tableaux blanc triptyque rabattable,
 - Dans chaque salle, ajout de branchements au-dessus du tableau pour un vidéoprojecteur interactif,
 - Bureau professeur : reprise câblage du poste de travail enseignant,
 - Câblage de 2 salles : 1 salle informatique 25 postes informatiques et 1 salle immersive.

R+4 :

- **Circulation :**
 - Remplacement du sol souple,
 - Remise en peinture,
 - Reprise complète faux-plafond et luminaires.
- **Bureaux :**
 - Remplacement du sol souple et remise en peinture,
 - Reprise du câblage de l'ensemble des bureaux :
 - Chercheurs : prévoir 46 postes de travail répartis dans les 19 bureaux avec pour chaque poste 3RJ45 + 2 prises rouges détrompées + 3 prises blanches
 - Doctorants : prévoir 26 postes de travail répartis dans les 3 grands bureaux avec, pour chaque poste, 2RJ45 + 2 prises rouges détrompées + 3 prises blanches
 - Ajout de 2 cloisons démontables pour aménager 3 bureaux dans la salle de réunion actuelle.



CHAPITRE 4 : Exigences fonctionnelles



I - LES FONCTIONS SUPPORTS

Le bureau d'accueil

La configuration des surfaces proposées impose d'implanter l'accueil « public » de l'IEP au bâtiment D (bâtiment A non accessible aux PMR depuis les 2 sas d'accès à la Manufacture des Tabacs, zone couverte par verrières de part et d'autres du bâtiment A).

A noter : actuellement, sur le site des Puis Creusés, cet accueil est géré par des emplois-étudiants.

Ce bureau d'accueil devra être facilement repérable depuis un des halls qui lui sera contigu. Depuis la cour et le second hall, la signalétique devra être adaptée pour faciliter la localisation de ce local d'accueil.

Ce bureau sera de préférence partiellement vitré sur la circulation, voire le hall. Il disposera d'une banque d'accueil et bénéficiera d'un confort thermique et acoustique adapté.

Ce bureau assure les fonctions de renseignements, d'orientation, de standard téléphonique et, ponctuellement, de distribution de copie.

Les 2 halls

Les 2 halls du bâtiment D, **lieu de passage**, doivent permettre une bonne circulation et orientation des étudiants, notamment de grand flux sur certaines heures de la journée, vers les différentes unités fonctionnelles.

Cet espace de transition devra être également pensé comme un **véritable lieu de vie multi-usages** et offrir des fonctions mutualisées : circulation, rencontre, travail, détente... à destination de tous les usagers des bâtiments. Pour cela, des prises électriques et le wifi devront être ajoutés.

Les ambiances sonores, visuelles et thermiques doivent être maîtrisées et assurer un confort optimal en tout point du hall et tout au long de l'année.

L'aménagement et les équipements devront être conformes aux exigences réglementaires de la sécurité incendie, notamment en terme d'évacuations.

L'atelier reprographie

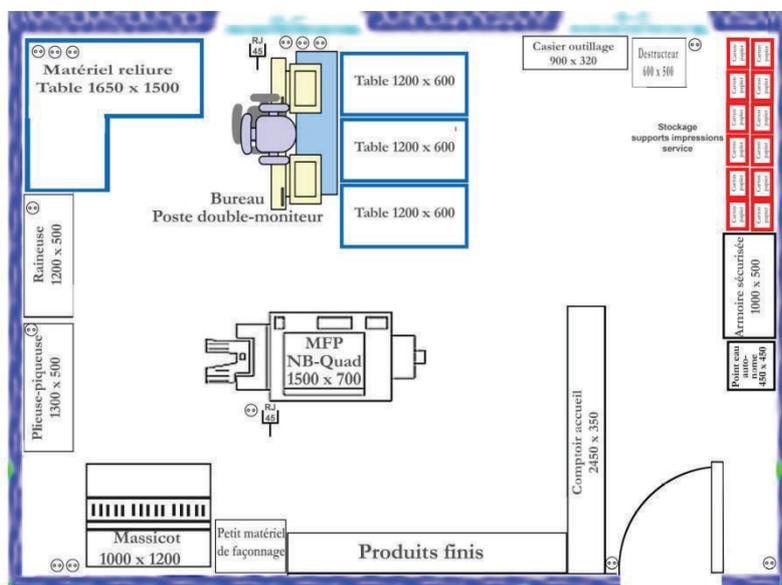
L'atelier reprographie a pour vocation la reprographie en quantité importante des supports de cours, mémoires... mais également de travaux de mise en page, destruction sécurisée de sujets d'examens et de concours.

Le service doit disposer de son propre accueil (accès depuis la circulation principale de l'étage) tout en assurant la confidentialité de son travail. L'atelier doit offrir une zone permettant le dialogue avec les usagers (conseils sur les mises en pages, possibilités de finitions etc.)

Les autres prestations seront externalisées au service reprographie de l'UT1.

L'accessibilité de cet espace devra être prévue pour permettre la livraison de machines, papiers dans des formats volumineux (palettes). Le sol devra être résistant, antidérapant et traité antistatique. Il dispose d'un point d'eau.

L'atelier sera géré par une personne. Il accueillera notamment un copieur numérique, un système de reliure à dos préencollé, des plans de travail et rayonnages...



Projet implantation service reprographie au RDC Bâtiment D - Manufacture des tabacs

Locaux tertiaires

Services administratifs

Services en lien avec les étudiants = 27 personnes : Ces bureaux seront positionnés au R+2 du bâtiment D :

- Scolarité Diplôme : 8 postes de travail,
- RI : 3 postes de travail. Bureaux accueillant beaucoup d'étudiants,
- Stages et insertion : 4 postes de travail,
- FORCO, FOAD, carrière publiques : 9 postes de travail,
- DSI : 3 postes de travail + espace de stockage / atelier matériels informatiques.

Directions (hors scolarité mais dont directeurs des études) = **20 personnes**: Ces bureaux seront positionnés au bâtiment A.

- Services généraux : 5 personnes
- Services financiers : 3 personnes
- Ressources Humaines : 4 personnes
- Communication : 3 personnes
- DGS : 2 personnes
- Partenariats pédagogiques : 1 personne
- Gestionnaire Tutorat : 2 personnes

Salle du conseil : implantée au R+1 du bâtiment A.

Archives vivantes et mortes de l'administration : localisées au sous-sol du bâtiment A (valider avec UT1 le déménagement des presses universitaires).

Chaîne d'inscription : elle se déroulera dans une salle de cours équipée de prises électriques et RJ45 connectées au serveur de l'IEP et de l'UT1, et située au rez-de-chaussée du bâtiment D. La chaîne d'inscription est gérée par 7 personnes sur une période de 3 semaines en septembre.

Recherche

L'ensemble des chercheurs seront repositionnés sur un plateau unique au R+4 du bâtiment D qui offre 575 m² SU de locaux.

Préconisations pour l'aménagement des locaux tertiaires

Ces locaux regroupent :

- les services administratifs en lien avec les étudiants localisés au R+2 du bâtiment D,
- la Direction implantée dans le bâtiment A,
- les locaux dédiés à la recherche localisés au R+4 du bâtiment D.

Le traitement des bureaux sera globalement similaire. En général, quelle que soit la configuration et la capacité d'accueil des bureaux, chaque poste de travail sera doté d'un bureau avec poste informatique, téléphone, et de toutes les arrivées ou connexions informatiques nécessaires.

La surface des bureaux définira de manière générale sa capacité en fonction de la nature des occupants.

- Pour les bureaux administratifs accueillant du public : Surface de 18/22 m² pour 1 poste de travail,
- Pour les bureaux administratifs n'accueillant du public que ponctuellement : Surface de 18/22 m² pour 2 postes de travail,
- Pour les bureaux des professeurs de langues : Surface de 16/17 m² pour 3 postes de travail,
- Pour la recherche :
 - Surface de 14/16 m² pour 1 poste de travail,
 - Surface de 17/20 m² pour 2 postes de travail,
 - Surface de 20/26 m² pour 3 postes de travail,
 - Surface de 30 m² pour 4 postes de travail,
 - Pour les doctorants, ratio de 4,5 m² de surface par personne.

Le traitement des espaces tertiaires :

⇒ **Recommandations générales pour les bureaux :**

- Les interventions menées sur l'éclairage et l'alimentation électrique devront permettre la flexibilité interne des locaux.

⇒ **Objectifs qualitatifs pour les bureaux :**

- Assurer la sécurité des personnes (nombre et emplacement des accès) et la sécurité du matériel.
- L'aménagement des bureaux (et notamment le positionnement des prises) doit être étudié afin d'éviter tout risque d'éblouissement sur les postes informatiques par rapport au positionnement des fenêtres et aux éclairages artificiels. Les connexions électriques, informatiques et téléphonie doivent être suffisantes en nombre, bien implantées dans les locaux, les gaines techniques de maintenance aisée et évolutives. Pour chaque poste de travail, sauf préconisation spécifique :
 - 2 prises de courants rouges détrompées
 - 3 prises de courant blanches circuit standard
 - 3 RJ45.
- L'occultation des fenêtres doit être possible par des dispositifs résistants et facilement manœuvrables.
 - L'éclairage artificiel doit permettre de bonnes conditions de travail, les équipements doivent être d'entretien et de maintenance aisés,
 - Les bureaux doivent bénéficier d'un confort thermique tout au long de la journée et de l'année.

Locaux de convivialité du personnel et locaux enseignants

Espace de convivialité de l'ensemble des personnels de l'IEP et espace de travail des enseignants (en particulier pour les 380 enseignants de passage ou intervenants extérieurs / an), l'agencement de cet espace doit être pensé pour favoriser les échanges et rencontres, tout en préservant la sérénité et la quiétude au sein des espaces de travail.

Il comprend plusieurs espaces permettant d'accueillir en simultané une trentaine de personnes répartis en temps de réunions, de détente ou de travail individuel et en groupe :

- **L'espace café / détente** est un lieu de rencontres informelles, de détente et d'échange d'informations. On y trouve notamment une kitchenette avec évier et rangements, une zone de repas et détente.
- **L'espace casiers** séparera l'espace enseignants / personnels des espaces de circulations. Il sera équipé de 40 casiers. Il pourra constituer un pan de mur de façon à être accessible à la fois de l'espace détente et de la circulation.
- **L'espace de travail et d'échanges** prolonge l'espace café mais sera isolé phoniquement de celui-ci. Il offre une quinzaine de postes de travail selon différentes configurations : salle de travail 4/6 places, bulles entretiens / travail individuel.

Vie étudiante

Il existe déjà sur le site de la Manufacture des Tabacs 3 500 m² SU de locaux de vie étudiante UT1 qui pourront être utilisés par les étudiants IEP :

- Cafétéria CROUS : 286 m² SU au sous-sol du bâtiment E,
- BU UT1 : 2 758 m² SU,
- Gymnase + vestiaires : 480 m² SU.

Sont prévus, en complément des locaux de l'UT1 et de la future bibliothèque de l'IEP de 479 m² SU, des locaux qui seront dédiés à la vie étudiante associative de l'IEP. Deux locaux leur seront affectés :

- 1 local de 33 m² pour les associations étudiantes : prévoir la création d'un point d'eau,
- 1 bureau de 17 m² pour les élus étudiants.

Ces locaux doivent être accessibles aux étudiants uniquement pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

II - LES LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Les locaux d'enseignement doivent prendre en compte les attentes suivantes :

- Assurer la sécurité des personnes (nombre et emplacement des accès) et la sécurité du matériel.
- Les connexions électriques, informatiques et téléphonie doivent être suffisantes en nombre, bien implantées dans les salles, les gaines techniques de maintenance aisée et évolutives.
- L'éclairage artificiel doit permettre de bonnes conditions de travail, les équipements doivent être d'entretien et de maintenance aisés.
- L'aménagement des salles par rapport au positionnement des fenêtres et aux éclairages artificiels doit être étudié afin d'éviter tout risque d'éblouissement sur le tableau et les postes informatiques.
- L'occultation des fenêtres doit être possible par des dispositifs résistants et facilement manœuvrables.
- Les salles doivent bénéficier d'un confort thermique tout au long de la journée et de l'année universitaire.
- L'ensemble des réseaux informatiques et électriques doivent être évolutifs et performants.

Les amphithéâtres

Leurs aménagements et équipements doivent permettre l'utilisation, en simultané et dans des conditions visuelles optimales, d'un tableau et d'un dispositif de projection (image et son). Les différents dispositifs de commande des équipements, de l'éclairage, du son, ..., doivent être simples et rapides à utiliser, notamment par un enseignant de passage. Les commandes se situeront à hauteur de la chaire.

Le bureau de l'enseignant disposera d'un poste de travail avec 2RJ45, 2 prises rouges détrompées et 2 prises blanches.

Selon la capacité des amphithéâtres, entre 4 et 5 places PMR à minima seront aménagées pour des personnes à mobilité réduite (droitier et gaucher).

Un nombre suffisant de prises électriques bien positionnées seront installées de façon à permettre à ¼ des étudiants positionnés sur la périphérie de l'amphithéâtre de pouvoir brancher leurs ordinateurs portables.

A noter : L'éclairage naturel n'est pas obligatoire. L'éclairage artificiel sera commandé par un bouton interrupteur ainsi qu'un système détecteur de présence et de luminosité.

Pour ces amphithéâtres, le mobilier existant est conservé à l'exception de la chaire et du tableau.

L'amphithéâtre de prestige

Pour cet amphithéâtre, l'ensemble du mobilier sera remplacé : chaire, tableau, écran de projection, assises et tablettes pour 230 étudiants, dont 6 PMR.

Les branchements pour équipement immersif sont à prévoir : sonorisation de l'amphithéâtre, PC pour écran de projection, 3 à 4 caméras de captation et 5 écrans TV répartis comme suit dans l'amphi : 2 de chaque côté au milieu de l'amphi, 2 de chaque côté au début de l'amphi, un au pied de la chaire. Il conviendra de s'assurer que le grand écran de projection actuel puisse être conservé de telle manière à ce qu'il permette à l'enseignant d'écrire au tableau.

Un écran de contrôle se situera au niveau de la chaire et depuis la régie.

La régie

La régie est commune aux 2 amphithéâtres du rez-de-chaussée pour la gestion de l'éclairage, la sonorisation, les projections. Les réglages de l'éclairage pourront également se faire depuis un écran de contrôle au niveau du poste enseignant positionné à côté du tableau.

Les salles de cours

Le maître d'œuvre devra prendre en compte les caractéristiques suivantes :

- Dispositif pour occulter la lumière extérieure,

- Traitement acoustique permettant une bonne intelligibilité de la parole,
- Câblage multimédia au niveau de l'enseignant,
- Prises de courants au niveau du tableau et sur le mur du fond,
- Prises et attente pour le branchement d'un vidéoprojecteur interactif,
- Sonorisation des salles de cours du bâtiment B. A noter : pour les salles avec cloison amovible, il devra être prévu une installation permettant de gérer la sonorisation de la salle quel que soit sa configuration (capacité initiale ou grande capacité de 70 places),
- Gestion de l'éclairage artificiel par un double interrupteur près de l'entrée et en fond de salle commandant séparément deux moitiés de la salle, complété par un système de détecteur de présence et de luminosité. Pour les salles avec cloison amovible, la gestion de l'éclairage devra être aisée même en configuration de la salle à 70 places.
- Installation d'un tableau triptyque blanc rabattable,
- Hauteur sous-plafond : 2.5m minimum.

Les ambiances sonores, visuelles et thermiques doivent être maîtrisées et assurer un confort optimal en tout point de la salle et tout au long de l'année.

Deux cloisons mobiles seront installées afin de disposer de 2 salles de 70 places pour des cours ou en période d'examen. En configuration "sécable", les deux salles devront garantir une très bonne isolation phonique entre elles.

La salle informatique

La salle informatique 25 postes doit être positionnée en étage. Elle sera câblée, climatisée et équipée d'un éclairage artificiel adapté à l'implantation des postes. Les postes seront implantés face aux cloisons et sur un espace central. Afin d'éviter tout éblouissement, cette salle sera orientée plein Nord.

Cette salle permettra l'enseignement de l'informatique, mais pourra également être en accès libre aux étudiants pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

Elle est équipée d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur fixe et d'un écran sur le côté permettant la vidéo-projection et des connexions informatiques doivent être positionnées pour pouvoir installer un tableau blanc interactif.

Au-delà des besoins liés à l'aménagement, les exigences sont surtout fixées en termes de connexions électriques, informatiques et téléphonie et en termes de sécurité.

Un espace de rangement sécurisé doit être prévu pour le matériel.

La salle immersive

Sera précisé ultérieurement par l'IEP en fonction du financement apporté par l'IDEFI Miro en partenariat avec l'université de Perpignan

La salle de journalisme

A préciser par IEP

III - L'ESPACE DE TRAVAIL ET DOCUMENTATION

L'autonomie et les spécificités pédagogiques de l'IEP nécessitent la présence d'une véritable bibliothèque avec un nombre suffisant de places de travail et un système de prêt différé. Il a donc été acté la création d'une bibliothèque, espace de travail et documentation situé au cœur de locaux de l'IEP, facilement accessible pour l'ensemble des étudiants, et répartie sur 2 niveaux dans le bâtiment D :

- R+1 : ce niveau est dédié à la bibliothèque et regroupe les fonctions d'accueil et prêt, le pôle périodique / espace actualité, l'espace de travail et consultation étudiants qui offre 96 places de travail, ainsi que les bureaux des 3 personnels. Ces espaces devront être protégés des nuisances sonores venant des circulations du bâtiment.
- R+0 au centre : une des salles de cours existantes sera aménagée en 3 boxes de travail en groupe de 8 personnes grâce à des cloisons démontables tout en offrant un confort acoustique pour chaque groupe de personnes. Chaque box devra être équipé de prises RJ45 et PC.
- R+0 extrémité Est : un local archives équipé de compactus sur rail permettra de stocker la majorité des collections de la bibliothèque qui sera ensuite empruntable par un système de prêt différé.

L'ensemble des espaces doit être couvert par le WIFI.

Surface théorique de l'espace de travail et documentation

BIBLIOTHEQUE	123 pl.			479 m²
Espace travail, consultation, recherche et multimédia	96 pl.			276 m²
Accueil, renseignement et gestion des prêts		1	20 m ²	20 m ²
Espace reprographie ouverte		1	6 m ²	6 m ²
Collections périodiques en libre accès		1	20 m ²	20 m ²
Places individuelles de travail dans espace périodique	16	16	2 m ²	32 m ²
Rayonnages en libre accès : 7,5 ml de rayonnages soit 50 ml d'étagères		1000	0,01 m ²	10 m ²
Places individuelles de travail	54	54	2,0 m ²	108 m ²
Tablettes	26	26	1,2 m ²	31 m ²
Postes info de recherche		6	1,2 m ²	7 m ²
Circulation interne à la bibliothèque				42 m ²
Locaux personnel	3 pl.			32 m²
Bureau Chef de service et Entretien ouvrages	1	1	12 m ²	12 m ²
Bureau des personnels	2	1	20 m ²	20 m ²
Locaux annexes	24 pl.			171 m²
Salle de travail en groupe : 3 boxes de 8 pers.	24			64 m ²
Archives bibliothèque				107 m ²

Exigences dans l'agencement

Cet ensemble fonctionnel est un lieu d'accueil attractif, agréable tout en étant un lieu de travail. L'organisation des espaces, l'aménagement, le mobilier, les couleurs choisies devront concourir à cette différenciation.

L'une des exigences du fonctionnement efficace de cet ensemble doit également être l'appréhension visuelle globale par un personnel peu nombreux. L'organisation des lieux et, avant tout la gestion des flux d'entrée et de sortie, devront contribuer à faciliter la surveillance et à dissuader les pratiques négatives (vol et/ou dégradation d'ouvrages).

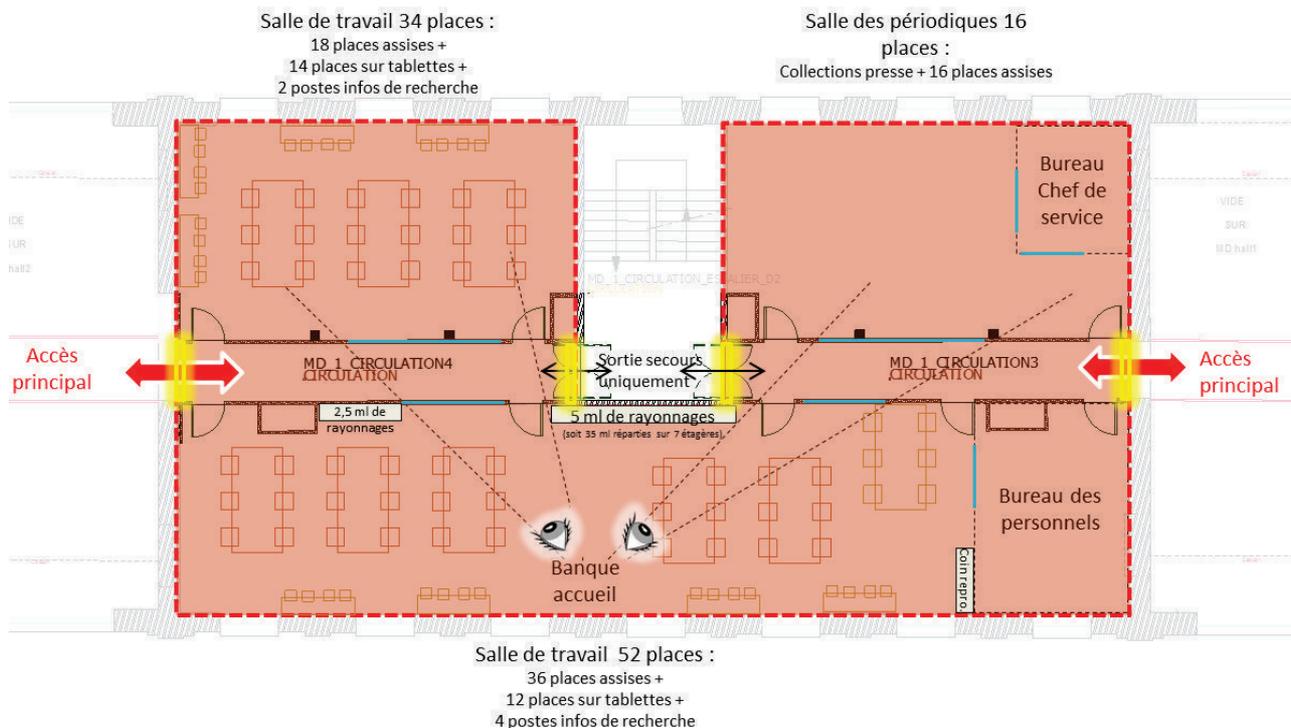
La complexité dans l'aménagement de la future bibliothèque est liée à la nécessité de conserver tout ou partie des cloisons existantes au R+1 afin de ne pas générer de modifications substantielles aux installations actuelles de désenfumage.

Ainsi, le maître d'œuvre et son bureau de contrôle devront trouver le meilleur compromis permettant aux documentalistes de surveiller les entrées et sorties des étudiants dans l'ensemble des locaux, mais également celles des ouvrages de la bibliothèque (nécessité d'implanter à minima 4 portiques antivol RFID).

La Maîtrise d'œuvre devra être force de proposition sur la solution technique de sécurisation des locaux rendu complexe par la configuration du plateau et de ces multiples accès.

Exemple d'implantation souhaité par le service de documentation

-  Accès principal
-  Accès de secours
-  Portiques Antivol RFID
-  Cloisons vitrées sur la
½ supérieure



Accueil, renseignement et gestion des prêts

La banque d'accueil / information / gestion des prêts doit être positionnée au cœur de la bibliothèque et, dans la mesure du possible, permettre de voir les entrées et sorties contrôlés également grâce aux portiques antivol. Il disposera aussi d'une bonne situation pour surveiller les salles de travail et les rayonnages regroupant les ouvrages de référence.

Cet espace devra être ouvert sur les autres espaces. Son mobilier sera composé d'une banque d'accueil pour 2 postes de travail et situé à proximité de l'espace reprographie.

Les ouvrages disponibles en prêt différé étant localisés au R+1, un accès aisé entre le local archives au R+0 et la banque d'accueil, via l'ascenseur, devra être prévu afin de faciliter le déplacement journalier des chariots de livres par un personnel de la bibliothèque.

Salle des périodiques

La salle périodique comprend 16 places assises ainsi que des présentoirs pour différents supports tels que journaux, revues, ... L'emprise au sol des collections présentées se limite à 20 m² de mobiliers adaptés : rayonnages plus bas que d'ordinaire.

Cet espace à vocation « conviviale » n'est pas un espace de travail à proprement parler. Les places assises sont des fauteuils et tables basses.

Espace de travail collectif

Cet espace dispose de 48 places individuelles : 36 places assises de travail et 12 places de travail sur tablette. Des prises doivent être positionnées pour permettre à la moitié des utilisateurs de brancher leur ordinateur portable personnel (alimentation électrique) et de disposer d'un accès réseau.

L'espace reprographie est partagé entre le personnel de la bibliothèque et les étudiants sous la visibilité d'un personnel de la bibliothèque. Il comprend 1 imprimante/copieur / scanner et un distributeur de cartes. Un espace de stockage papier doit être positionné à proximité.

Espace de travail en groupes

Au rez-de-chaussée, une salle de cours existante sera cloisonnée pour pouvoir proposer 3 boxes de travail en groupe de 8 personnes grâce à des cloisons démontables avec un vitrage à mi-hauteur sur la paroi d'accès.

Ces boxes seront accessibles sur réservation et identification automatique par badge. Les locaux pourront être équipés de matériels particuliers : web conférence, écran, video-projecteurs. Une attention particulière sera apportée à l'isolation phonique de ces locaux. Chaque local devra être ventilé. Si des boxes disposent de menuiseries extérieures, celles-ci ne devront pas pouvoir être ouvertes par les usagers pour éviter le vol.

Les espaces cloisonnés pourront également être utilisés par les usagers en situation de handicap.

Le local archives

Points sur les normes dimensionnelles et techniques des locaux d'archives

(Extraits du document « Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives » - Octobre 2009 – Direction des archives de France).

Pour autant, le local ne devra pas être conforme aux Normes Archives de France.

Mesures des allées :

- Largeur allée centrale : 1,20 à 1,50 cm (plus le volant),
- Largeur allée de desserte entre épis: 80 cm.

Résistance des planchers

- 1 300 kg/m² pour équipement en rayonnages mobiles d'une hauteur de 2,20 m.

Hauteur sous plafond : 2,7 mètres minimum (socle de 15 cm + 7 étagères de 29 cm + distance de 30 cm entre la partie haute du rayonnage et le plafond).

Éclairage naturel : rideaux à prévoir car l'éclairage naturel est proscrit dans les locaux archives.

Sécurité : locaux équipés d'un système de détection incendie adapté à la nature des locaux et d'un système anti-intrusion, généralisé sur tous les bâtiments.

Rayonnages préconisés :

- Rayonnages avec fond séparateur plein et tablettes pleines,
- Rayonnages métalliques galvanisés thermolaqués de teinte vive,
- Tôle d'habillage latérale avec porte-étiquette format A6 et possibilité d'installation d'une tablette rabattable même couleur tous les 3 ensembles,
- Tablette dans rayonnage si possible.

Socle : 15 cm avec plinthe anti poussière.

Hauteur des rayonnages : socle de 15 cm + 7 étagères de 29 cm

Longueur des épis (Longueur maximale des épis réglementaire = 10 m) : La proportion de la salle ne permet pas de dépasser cette limite.

Profondeur des tablettes : 35 cm

Poids sur tablettes : chaque tablette de 1,2 m doit pouvoir supporter 120 kg de documents

Hauteur maximale entre le plancher et la plus haute tablette utile de rayonnage : 1,80 m

Distance entre un épi et le mur :

- 15 cm entre l'extrémité de l'épi et un mur donnant vers l'extérieur
- 5 cm si le mur donne vers l'intérieur.

Chariots de translation des rayonnages mobiles :

- Posés sur rails de guidage indéraillables en acier inox ou galvanisé 300 microns entre lesquels sera disposé un plancher de nivellement finition lisse et hydrofugé,
- Rampes d'accès avec plan incliné pour passage desserte,
- Butée caoutchouc entre rayonnages et sécurité anti-pincement de doigts,
- Joint caoutchouc d'étanchéité à la poussière entre rayonnages,
- Système de translation par volant 3 branches démultiplié avec blocage de sécurité,
- Le déplacement d'une rangée chargée devra être possible par une personne seule.

Conditions hygrothermiques : Température = 18°C (+ ou – 2°C) et Humidité relative = 55% (+ ou – 5%).

Installations : Une garantie de 10 ans sur les installations est exigée. L'ensemble du matériel sera fourni et posé par le titulaire du marché.

IV - LES LOCAUX TECHNIQUES ET SANITAIRES

Serveur

Le serveur de l'IEP pourrait être positionné dans le local autocom au sous-sol du bâtiment A. **A valider avec DTICE / IEP**

Armoires électriques

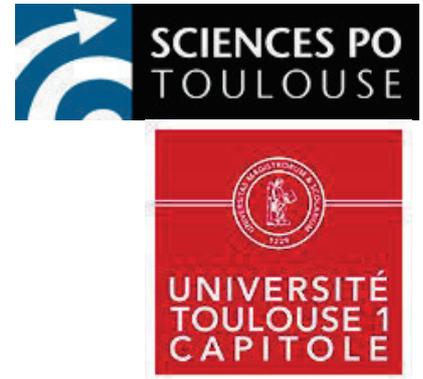
Compte tenu du nombre conséquent d'ajout de prises courant fort et courant faible dans les locaux, le maître d'œuvre devra prévoir l'ajout d'armoires / coffrets électriques.

Courrier

Le local courrier sera à prévoir au bâtiment A.

Sanitaires

Sur les sanitaires des bâtiments B et D, aucune intervention autres celles listées dans le diagnostic accessibilité mis à jour en février 2015 sont intégrées à cette opération.



CHAPITRE 5 : Exigences techniques



I - EXIGENCES REGLEMENTAIRES

L'opération comprend uniquement une réhabilitation des locaux.

Aucune intervention n'est à prévoir sur l'enveloppe du bâtiment à l'exception de certaines menuiseries extérieures sur la façade sud du bâtiment D.

Toutes les réglementations en vigueur au moment de la réalisation, dans le domaine de la construction ou dans les domaines concernant le projet particulier, seront évidemment applicables au projet.

Les concepteurs sont réputés avoir une parfaite connaissance des réglementations en vigueur. Les exigences techniques et fonctionnelles du Maître d'ouvrage ne diminuent en rien la responsabilité du concepteur qui reste seul juge de la manière de respecter, à la fois, ces exigences et la réglementation en vigueur dans le respect du coût d'objectif travaux fixé.

Les principales exigences réglementaires particulières

Le projet devra être conforme à l'ensemble de la réglementation française en vigueur au moment de sa réalisation et satisfaire, notamment, aux dispositions contenues dans les documents suivants:

- Les règlements et arrêtés concernant la sécurité incendie et les risques de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
- Accessibilité PMR,
- Réglementation sanitaire départementale pour la ventilation des locaux.
- ...

Les concepteurs ont, entre autre, pour charge de s'informer des dernières publications normatives et réglementations applicables relatives au projet au moment de sa réalisation.

II - ACCESSIBILITE ET SECURITE

L'ensemble des contraintes de sécurité fait partie intégrante des données à prendre en compte en amont du projet.

La sécurité incendie

Toutes les dispositions prévues par les textes réglementaires devront être mises en œuvre.

Effectif actuel déclaré pour les bâtiments concernés :

- Bâtiment B : 741 personnes
- Bâtiment D : 1 243 personnes

Extrait notice de sécurité

« Le SSI, commun à l'ensemble des bâtiments de la Manufacture des Tabacs, est de catégorie A avec détection incendie dans les circulations et présente une temporisation de 5 minutes. Les circulations sont désenfumées naturellement et les escaliers sont mis en surpression par soufflage mécanique »

Performances à atteindre

Le nouvel aménagement des bâtiments B et D ne devra pas générer de modifications substantielles aux installations actuelles : désenfumage, largeur de circulation, nombres d'escaliers...

Le dossier SSI devra être mise à jour selon les travaux effectués.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Les dispositions applicables aux établissements recevant du public et aux bâtiments d'habitation peuvent être considérées comme des dispositions minimales à optimiser et intégrer au plus tôt dans la conception, afin de garantir une sécurité et un confort optimal pour l'ensemble des utilisateurs.

Les interventions listées dans le diagnostic accessibilité mis à jour en février 2015 sont à réaliser dans le cadre de cette opération.

Synthèse des non-conformités réglementaires

Bâtiment B

- Signalétique à reprendre,
- Amphithéâtres : largeur de porte non-conforme (largeur relevée en m : 0.87), places accessibles PMR à aménager, première et dernière contremarches des escaliers des gradins non contrastées visuellement / contraste insuffisant, appel de vigilance absent en partie haute de l'escalier, estrade enseignant non accessible PMR,
- La circulation intérieure ne dispose pas d'un dispositif d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairement de 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales (valeur relevée en lux : 40),
- Les première/dernière contremarches de certains escaliers sont absentes.

Bâtiment D

- Signalétique à reprendre,
- Tableaux dans salles de cours positionnés trop haut,
- Adaptations mineures dans circulations,
- Les première/dernière contremarches de certains escaliers sont absentes.

Protection contre les intrusions

Contrôle d'accès :

Actuellement, seules les 2 portes d'accès principales à la Manufacture sont équipées d'un contrôle d'accès. L'IEP ne prévoit pas de mise en place d'un contrôle d'accès complémentaire.

Anti-intrusion

Les locaux sont déjà équipés. Il n'y a rien à prévoir.

La dépose et la remise en service des équipements devront être prévues si nécessaire durant les travaux.

III - CONFORT

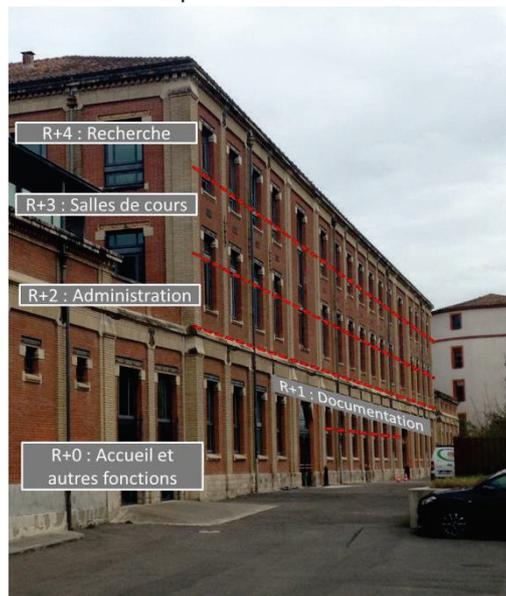
Confort thermique

Actuellement, la température estivale maximale constatée dans les locaux du bâtiment D orientés plein Sud est de 35/38 °C.

Une étude thermique globale est à mener pour définir les meilleures solutions pour améliorer le confort thermique des bâtiments, en particulier en été dans les locaux du bâtiment D orientés plein Sud.

A ce stade de l'étude de programmation, les interventions suivantes ont été prévues :

- Renforcement de l'isolation des combles des bâtiments B et D,
- Remplacement des menuiseries extérieures de la façade sud du bâtiment D au R+2 et R+4 (menuiseries communes avec le R+3),
- Rafrâichissement nocturne du bâtiment D en free cooling : adaptation de l'installation de désenfumage pour ventiler le bâtiment la nuit,
- Positionnement des bureaux occupés tout au long de l'année devront être positionnés de préférence du côté de la façade Nord.



Température intérieure à respecter

Température intérieure été

La température des locaux ne doit pas dépasser 28 °C plus de 40 heures par période d'occupation. Ces dépassements sont limités par ailleurs à 30 °C.

Température intérieure hiver :

- 20 °C dans les salles d'enseignement, bureaux, espaces enseignants
- 16 °C dans les circulations.

Traitement de l'air ambiant

Le changement d'affectation de certains locaux pourra nécessiter de revoir les conditions de confort à minima pour le renouvellement d'air.

D'une manière générale, c'est le règlement sanitaire départemental qui s'applique pour les modalités de ventilation des locaux d'enseignement et des bureaux.

La conception et le dimensionnement des installations devront respecter les exigences acoustiques prescrites. Les équipements ne devront en aucun cas générer de bruit supérieur à 30 dB(A) dans les locaux adjacents.

Les débits d'air seront optimisés selon les locaux :

Type de local	Débit réglementaire
Salle de cours	18 m ³ /h/étudiant minimum 25m ³ /h/enseignant minimum
Bureaux	25m ³ /h/personne
Salles de réunion	30m ³ /h/personne
Sanitaires N1 = nombre de sanitaires N2 = nombre de lavabos	Calcul par local : 30 + 15N1 + 5N2 m ³ /h

Des dispositions devront être mises en œuvre pour assurer le redémarrage de la ventilation dans les zones à occupation discontinue, à minima au début de la période d'occupation.

Cette régulation devra être associée en fonction de l'usage des espaces et de la qualité de l'air.

Une extraction d'air sera prévue dans tous les locaux techniques.

Confort acoustique

Les travaux devront permettre d'offrir un confort acoustique adapté dans l'ensemble des bureaux et des salles de cours.

S'agissant d'une rénovation, les exigences demandées sont les suivantes :

Niveau de bruits de choc transmis dans les espaces $L'_{nT,w}$	$L'_{nT,w} \leq L'_{nT,w} \text{ réglementaire} + 3 \text{ dB}$ pour au moins 50 % des locaux
Niveau de bruit des équipements dans les espaces L_{nAT}	$L_{nAT} \leq L_{nAT} \text{ réglementaire} + 3 \text{ dB}$ pour au moins 50 % des locaux
Acoustique interne des espaces	$Tr \leq Tr \text{ réglementaire}$

Confort visuel

Les travaux intègrent la reprise de l'éclairage dans l'ensemble du bâtiment B et une partie du bâtiment D.

L'ensemble des circulations horizontales et verticales sont à reprendre afin d'obtenir un niveau d'éclairement de 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales.

L'ensemble des luminaires seront remplacés dans les locaux d'enseignement afin d'obtenir un niveau d'éclairement de 500 lux avec des sources à LED actionnables par bouton interrupteur et détecteurs de présence et de luminosité.

L'éclairage comporte un triple objectif : garantir le confort visuel des usagers par des intensités variables en fonction des activités, assurer la sécurité des personnes dans le respect des exigences du code de la construction et de l'habitation, et enfin optimiser les dépenses énergétiques.

Éclairage artificiel

L'ambiance induite par l'éclairage artificiel doit être reprise pour l'ensemble des locaux. L'éclairement des locaux mettra en avant la singularité de chacun avec un éclairage soigné.

Les niveaux d'éclairement minimum à fournir sur le plan de travail est de 300 lux pour les bureaux et 500 lux pour les locaux d'enseignement.

Les températures de couleur et indice de rendu de couleur devront également être respectés en fonction de l'usage du local.

Au-delà du respect des normes NF EN 12464-1 (Lumière et éclairage - Éclairage des lieux de travail - Partie 1 : lieux de travail intérieurs), les concepteurs devront prévoir des systèmes permettant une maîtrise de l'ambiance lumineuse (interrupteur manuel) par les utilisateurs, couplés à une détection de présence ainsi qu'à un système de gradation automatique, en particulier pour les salles de cours (projection, ...).

Des détecteurs de mouvement sont à prévoir dans les espaces de circulation qui seront éclairés avec des sources performantes à LED.

Des détecteurs de mouvement et de luminosité sont à prévoir également dans les amphithéâtres et salles de cours qui seront éclairés avec des sources performantes à LED.

Local	Surface de calcul	Éclairage moyen [lux]	Uniformité	Indice de Rendu des Couleurs	TC en K	UGR
Bureaux	Plan de travail (bureau) 0.7 m	300	0.6	80	3000 K ≤ T _c ≤ 5000 K	19
Salles de cours		500				

Eclairage de sécurité

Cet équipement doit permettre, conformément au règlement de sécurité en vigueur, d'assurer l'évacuation des occupants du bâtiment. Il sera réalisé par bloc autonome permanent et sera notamment installé dans toutes les circulations communes, jusqu'aux accès vers l'extérieur.

Appareillages

L'ensemble des appareillages devra être facilement réparable, robuste, accessible, mais protégés des chocs et dégradations.

La garantie des luminaires devra être au minimum de 5 ans.

IV - CLOS ET COUVERT

Menuiseries extérieurs

L'opération prévoit le remplacement des menuiseries avec vitrage solaire pour les niveaux R+2 (administration) et R+4 (recherche) du bâtiment D. Ces menuiseries étant communes au R+3, les salles de cours bénéficieront également de ce traitement thermique.

La pose de la menuiserie se fera, de préférence, avant les autres interventions prévues dans les locaux.

Type de menuiserie

Les menuiseries devront répondre aux exigences de l'ABF puisque les façades et toitures de la Manufacture des Tabacs sont classées aux Monuments Historiques.

Les menuiseries seront proposées dans un souci d'optimisation du confort thermique et visuel, en particulier d'été.

Le facteur solaire (S) devra être $\leq S_{ref}$ (au sens de la RT2012) pour toutes les parois vitrées exposées directement.

Les différents gabarits de portes et autres ouvertures extérieures seront impérativement adaptées à la destination des locaux, aux contraintes techniques et de sécurité.

Les ouvrants

Les ouvrants seront particulièrement robustes, simples et facilement manœuvrables et de dimensions adaptées aux ouvertures existantes.

Les critères suivants devront être respectés :

- stricte limitation de l'encombrement des locaux à l'ouverture,
- sécurité à l'ouverture pour éviter les accidents à l'intérieur des locaux,
- sécurité contre les risques d'effraction,
- adaptation de dispositifs d'occultation intérieurs ne présentant pas de gêne pour les manœuvres de l'ouvrant,
- facilité d'entretien courant,
- sécurité en cas d'incendie (éviter les dégagements toxiques).

Toiture

L'opération comprend le **renforcement de l'isolation des combles des bâtiments B et D.**

V - EQUIPEMENT DE SECOND ŒUVRE

Déconstruction

Rappel : Avant le démarrage des travaux, le concepteur devra prévoir la dépose « avec soins » des équipements terminaux (détecteurs incendie, matériels incendie...) et des équipements des salles de cours (sonorisation, vidéoprojecteurs..) pouvant encore servir, pour mise à disposition du Maître d'Ouvrage.

Revêtement

Les critères de choix des revêtements sont multiples : ils recouvrent les notions techniques, esthétiques, économiques, ergonomiques et de maintenance.

Par le choix, des matériaux, de leur mise en œuvre et des couleurs, le concepteur devra proposer un aménagement intérieur convivial et confortable, mais aussi un aménagement pérenne, adapté aux fonctions et aux utilisateurs des différents locaux.

Sols

Les travaux intègrent la reprise de l'ensemble des revêtements de sol des bâtiments B et D.

Les revêtements de sol seront en fonction de la destination des locaux dans lesquels ils seront installés.

Ainsi, ils devront :

- être faciles à nettoyer et à désinfecter, résistants aux chocs,
- être constitués de matériaux étanches et non absorbants lorsqu'ils seront prévus dans les zones humides,
- permettre d'éviter les chutes de personnes lorsqu'ils sont mis en présence d'eau,
- résister à l'action de gel lorsqu'ils seront installés en extérieur,
- proposer, pour les locaux à occupation prolongée, un bon facteur de réflexion lumineuse.

Classement UPEC

Les caractéristiques des revêtements de sol par type de locaux sont détaillées ci- dessous (classement UPEC- cahier 3509 – Novembre 2004 - comité particulier de la marque NF-UPEC- groupe spécialisé n°12).

L'unité et la cohérence dans le choix des matériaux sont recherchées. Par plateau ,le choix du matériau le plus contraignant doit être fait.

Type de locaux	Classement
Circulations, dégagement rez-de-chaussée	U4 P2 E2 C0
Circulations, dégagement en étage	U3 P2 E2 C0
Salle d'enseignement	U4 P3 E2 C0
Salle d'enseignement n'ouvrant pas sur l'extérieur	U3 P3 E2 C0
locaux humides et locaux de services : sanitaires	U3 P2 E2 C2

Performances à atteindre

- Les **accès directs depuis l'extérieur** seront traités afin de limiter les entrées de poussière, terre, sable, etc. dans le bâtiment : grille, brosse, drainant. Les sas d'entrée seront notamment équipés d'un tapis brosse.
- Dans les **circulations communes**, les revêtements seront de type compatible (esthétiquement, techniquement, et du point de vue de l'entretien) avec les locaux qu'elles desservent.
- Dans les **locaux humides** (sanitaires), il est recommandé d'utiliser un carrelage en céramique qui présente de bonnes propriétés de résistance chimique et physique.
- Les revêtements de sol participeront activement à la protection contre les bruits d'impacts.

L'unité et la cohérence dans le choix des matériaux seront recherchées, dans un souci d'esthétisme mais aussi de maintenance (faciliter l'entretien entre les circulations et les espaces qu'elles desservent). A cet effet, la couleur des sols ne doit pas être trop claire.

Murs

Les travaux intègrent la reprise de l'ensemble des peintures des bâtiments B et D.

Le choix judicieux des couleurs participera pleinement à l'ambiance des locaux.

Si besoin, les locaux soumis à une fréquentation importante, recevront des protections d'angle, afin de protéger les cloisons et parements des chocs liés à la circulation.

Une teinte claire sera favorisée pour les locaux de faible luminosité, pour les locaux à occupation prolongée, non humide.

Le Maître d'œuvre s'orientera vers l'usage de peinture à très faible émission de COV.

Plafonds suspendus - Faux Plafonds

Le remplacement des faux plafonds est à prévoir pour l'amphithéâtre de prestige, l'ensemble des salles de cours, la bibliothèque et la totalité des lieux où ils sont abîmés ou tachés, à l'exception du local archives.

Les plafonds suspendus apporteront le degré de protection incendie requis.

Les plafonds suspendus devront obligatoirement être facilement démontables et remontables plusieurs fois de suite sans dégât apparent, lorsqu'à l'intérieur du plafond suspendu existeront des installations techniques visitables (câblages électriques, luminaires, canalisations d'eau, etc.).

Le poids des éléments de plafonds suspendus sera limité à 8kg/m², ossature comprise, et les luminaires seront fixés au gros œuvre.

Aménagements intérieurs

Cloisonnement intérieur

L'opération ne comprend que peu de modification de cloisons :

- MD004 : ajout d'1 cloison pour créer 1 accueil + 1 local reprographie,
- R+1 du bâtiment D : réagencement complet du niveau,
- MD402 : ajout de 2 cloisons

Performances à atteindre

Les cloisons intérieures permettront une bonne isolation phonique, qui ne soit pas affaiblie par des réservations éventuelles en partie haute ou basse (faux plafonds, gaines techniques...).

Les parements des cloisons sur les circulations devront avoir une résistance mécanique aux chocs renforcée. Les bas de cloisons doivent notamment résister à des dégradations importantes. En particulier, tous les angles saillants seront protégés par une cornière.

Certaines transparences entre locaux seront apportées par l'emploi de châssis vitrés incorporés sur allège ou toute hauteur. Ces éléments vitrés seront à double parois pour garantir l'isolation phonique et seront munis d'un dispositif d'occultation. Ils pourront avoir un classement feu selon l'étude de sécurité incendie.

Le cloisonnement des sanitaires sera établi en matériaux traditionnels, résistant à la fois à l'humidité et aux chocs. Un cloisonnement toute hauteur des douches et sanitaires est à prévoir.

Les doublages intérieurs ne devront pas être en polystyrène ou polyuréthane.

Organigramme des clefs

Les locaux de l'IEP devront être accessibles avec le passe général qui autorise l'ouverture de toutes les serrures de l'organigramme de cylindres de la Manufacture des Tabacs.

L'organigramme des clés devra être modifié fonction des décroisonnements / recloisonnements prévu.

Menuiseries intérieures

L'opération n'intègre pas le changement des menuiseries intérieures. Seules les portes des locaux nécessitant des modifications de cloisonnement et les portes existantes non conformes aux réglementations incendie et accessibilité seront modifiées.

Les portes seront à âme pleine et devront répondre aux exigences des normes françaises ; toute solution faisant appel à d'autres matériaux sera soumise à l'appréciation du Maître d'ouvrage.

Elles devront notamment répondre aux exigences de l'isolation phonique, les huisseries métalliques seront renforcées et la quincaillerie de haute qualité.

Les portes de recouplement à va et vient et d'encloisonnement seront à vantaux indépendants, équipés de systèmes de retour automatique en position fermée ou ouverte, asservis à l'alarme incendie, ainsi que de dispositifs de sécurité à battement caoutchouc.

Equipements fixes

Les concepteurs prévoient la fourniture et la pose de tous les mobiliers dits par destination, fixés au mur ou au sol, participant au fonctionnement de l'équipement.

Sont dûs au titre du marché :

- Dans l'amphithéâtre de prestige, changement intégral du mobilier : chaire, tableau blanc triptyque, assises et tablettes pour 230 étudiants dont 6 PMR,
- Dans les autres amphithéâtres : Remplacement de la chaire, tableau blanc triptyque,
- Dans les salles de cours : tableau triptyque blanc,
- La signalétique, à l'intérieur du bâtiment, en respectant la charte graphique déjà existante sur le site,
- Dans le local archives, 15 compactus,
- Dans la bibliothèque : aucun mobilier n'est intégré à l'opération
- Dans l'espace enseignant et personnel : Mezzanine, tableau d'affichage, 40 casiers, cimaises, coin cuisine avec point d'eau sur évier, rangements intégrés, plans de travail.

Tous les équipements doivent être robustes et traités « anti vandalisme », aussi bien au niveau de leur solidité propre qu'au niveau de la solidité du mode d'accrochage.

Signalétique

La signalétique intérieure des bâtiments A, B et D devra être reprise en cohérence avec la charte graphique de l'Université.

Il sera prévu :

- les signalétiques réglementaires en fonction des réglementations en vigueur,
- l'ensemble de la signalétique nécessaire à l'identification des locaux et à l'orientation dans le bâtiment.

La signalétique doit s'intégrer au projet d'ensemble, par son esthétique. Elle doit être bien perceptible et facilement lisible, avec une hiérarchisation adaptée des différents types d'informations.

A l'entrée du bâtiment, une signalisation doit permettre de repérer de manière simple l'implantation des différentes fonctions sur le site.

Au niveau de chaque accès au bâtiment, la localisation des différentes fonctions doit être clairement affichée.

Le Maître d'œuvre proposera un dispositif facilement démontable et modifiable suivant les principes simples et économiques, afin de permettre d'adapter la signalétique aux modifications qui pourraient intervenir ultérieurement dans la localisation des fonctions et l'affectation des locaux. Ce dispositif devra être résistant et pérenne.

La signalétique devra être conforme aux normes d'accessibilité (adaptée pour le repérage des personnes mal voyantes).

Les prescriptions et nomenclatures seront à faire valider par le Maître d'Ouvrage (plaques gravées en général, étiquettes ponctuellement).

VI - EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Installations techniques

Chauffage

L'ensemble des bâtiments de la Manufactures des Tabacs disposent de sous-station de chauffage. La chaufferie générale est positionnée au sous-sol du bâtiment F.

Aucune intervention n'est prévue.

Plomberie sanitaire

Certains points d'eau sont à créer :

- Halls : création d'un point d'eau froide dans chaque hall pour pouvoir y installer un distributeur de boisson
- Atelier reprographie : installation d'un évier avec EF et EC plus évacuation des EU,
- Espace enseignants et personnel : installation d'une kitchenette avec évier avec EF et EC et évacuation des EU ainsi qu'un point d'eau froide pour distributeur de boissons,
- Bureau vie étudiante - 4 postes : installation d'un évier avec EF et évacuation des EU.

A noter : des compteurs défalqueurs sont en cours d'installation dans les bâtiments.

Electricité : courant forts

Appareillage

L'opération intègre l'ajout ponctuel de prises pour être conforme à l'exigence suivante :

- Dans les bureaux : (3RJ45 + 2 PC détrompées + 3 PC) par poste de travail,
- Dans les amphithéâtres :
 - Amphithéâtre de prestige : installation de 100 PC (25 PC répartie sur chaque mur le long des rangées de tables + 50 prises sur la partie centrale),
 - Autres amphithéâtres : installation de 40 à 50 PC selon capacité de l'amphithéâtre (20 à 25 PC répartie sur chaque mur le long des rangées de tables).
- Dans les salles de cours :
 - 2RJ45 + 2 PC détrompées + 2 PC côté bureau de l'enseignant,
 - 2 PC réparties dans la salle,
 - 1 alimentation pour le vidéoprojecteur interactif partant de l'emplacement du vidéoprojecteur vers le poste de travail.

Le nombre exact de prises est détaillé dans les fiches espaces.

Tout l'appareillage, commandes d'éclairage, prises de courant... est de type encastré (fixation à vis et non à griffes). Le repiquage d'appareillage en appareillage ou de PC en PC est à proscrire.

Le choix de l'appareillage et des accessoires de montage sera effectué selon le degré de protection nécessaire à l'endroit d'installation. Par souci d'optimisation des coûts d'exploitation-maintenance, le concepteur, autant que faire se peut, limitera le nombre de références en matière d'appareillage.

L'appareillage sera de marque LEGRAND type Mosaic ou techniquement équivalent.

Préconisations :

- Dans les locaux humides ou à risque de projection d'eau, les prises doivent être étanches, équipées d'un volet de protection et seront fixées à au moins 25cm du sol. L'appareillage doit être adapté aux conditions locales, conformément à la norme C15-100.
- Les prises destinées à l'entretien doivent être disposées dans les circulations à raison minimum d'une prise tous les 10ml.
- Le principe de commande d'éclairage des circulations sera de 1/3 permanent piloté par une horloge et 2/3 par détecteur de présence et luminosité. Relance possible du circuit permanent par boutons

poussoirs lumineux installés en circulation et aux différentes entrées du bâtiment (relance nocturne hors plage horaire).

- Nombre de prises par circuit : Il est obligatoire de limiter à 10 le nombre de prises de courant alimentées par un même circuit (section 2,5mm), et recommandé de les limiter à 4.

Electricité - courant faible

L'ensemble du câblage est à reprendre dans le cadre de l'opération.

Le câblage sera réalisé avec du matériel de catégorie 6a permettant d'établir des liens de classe Ea (ou supérieur).

Le nombre exact de prises à prévoir par local est détaillé dans les fiches espaces.

WI-FI

Le réseau Wi-Fi existant devra être déposé pendant les travaux. Il devra être remis en place après les travaux, voire être complété si besoin.

A ce titre le Maître d'œuvre :

- établira un plan précisant le positionnement des bornes – en coordination avec l'UT1.
- prévoira les prises RJ45 et leur implantation nécessaires aux bornes Wi-Fi (courant faible).

Le matériel actif associé (bornes Wi-Fi) et les commutateurs Power over Ethernet (PoE) sera à la charge du Maître d'Ouvrage (MOA).

L'implantation des bornes Wi-fi sera réalisée au-dessus des zones partagées (circulations, etc.) et non au-dessus des postes de travail.

Téléphonie IP

La fourniture du matériel de téléphonie IP n'est pas intégrée au présent programme.

Les compléments baies et bandeaux sont à prévoir dans l'opération.



ALAYRAC

GROUPE



CHAPITRE 6 : Fiches espaces



Introduction

L'étude systématique d'une programmation détaillée conduit tout naturellement - après l'analyse, l'organisation fonctionnelle et l'établissement d'une nomenclature de locaux - à une définition de performances que le Maître de l'Ouvrage est en droit d'exiger pour la réalisation de l'opération.

Les objectifs d'ordre technique, donc de coût, s'expriment à travers des fiches de "spécifications techniques". Celles-ci font l'objet de la présente partie.

Définition d'une fiche de « spécifications techniques »

Une fiche de "spécifications techniques" est un document répertorié regroupant, pour un espace ou un ensemble d'espaces de même famille, des informations détaillées sur la destination, l'activité envisagée, ainsi que des spécifications propres à l'espace considéré.

Selon le cas, on retrouvera :

- une fiche d'espace unique propre à un local particulier parce que singulier,
- ou bien
- une fiche d'espace générale regroupant des spécifications communes à plusieurs locaux.

Avertissement concernant les fiches de « spécifications techniques » des locaux

Les fiches de "spécifications techniques" sont données pour situer le **niveau d'exigence minimal** du Maître d'Ouvrage.

Elles ne sauraient en aucun cas remplacer les spécifications techniques qui devront être établies par les concepteurs.

En particulier, les éléments quantitatifs indiqués sur les fiches ne sont qu'une approximation et devront être affinés dans la poursuite des études qui seront entreprises par le maître d'œuvre.



ALAYRAC

GROUPE



Annexes



Détail des charges horaires pour le Diplôme

Semestre 1

Cycle	CM	Cours	Nb de groupe	Enseignement banalisé						Enseignement spécialisé				
				Amphi : 188 / 230 places	Amphi 140 places	Grandes salles 50 places	Salle moyenne 40 places	Salle moyenne 30 places	Petite salle < 20 places	Labo langue	salle info	Expression orale		
1er cycle : 1ère année semestre 1	230 ét.		10 parcours	6 CM + 11 conférences de méthodes										
Droit	30 h							30 h						
Economie	30 h							30 h						
Science politique	30 h							30 h						
Histoire	30 h							30 h						
Cultures et sociétés	40 h							40 h						
Langues	24 h	10 gr.	groupes de 30 et.						240					
Langues	18 h	11 gr.	10 ou 11 groupes de 16 à 24 et.						198					
CSJ	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.							180				
Histoire	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.					180						
Science politique	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.					180						
Droit	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.					180						
	274 h							21 h/ sem env.	160	0	540	0	438	180
1er cycle : 2ème année semestre 3	230 ét.		10 parcours	6 CM + 11 conférences de méthodes										
Droit	30 h							30 h						
Economie	30 h							30 h						
Science politique	30 h							30 h						
Histoire	30 h							30 h						
Cultures et sociétés	60 h							60 h						
Langues	24 h	10 gr.	groupes de 30 et.						240					
Langues	18 h	11 gr.	10 ou 11 groupes de 16 à 24 et.						198					
Economie	9 h	10 gr.	groupes de 30 et.					90						
Droit	9 h	10 gr.	groupes de 30 et.					90						
Histoire	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.					180						
Atelier	20 h	10 gr.	groupes de 30 et.					à distance						
	278 h							21 h/ sem env.	180	0	360	0	438	0
Commun 1er cycle														
Soutien langues	10 h	3 gr.	groupes de 25 et.					30						
Soutien math	10 h	1 gr.	groupes de 25 et.					10						
Soutien atelier théâtral	10 h	1 gr.	groupes de 25 et.							10				
								40					10	
2ème cycle : 4ème année semestre 7	230 ét.		11 parcours	4 CM + cours de spécialisé (11 parcours)										
1er choix	20 h							20 h						
2e choix	20 h							20 h						
3e choix	20 h							20 h						
Droit public	24 h	11 gr.	groupes de 20 à 30 et.					264						
Economie	24 h	11 gr.	groupes de 20 à 30 et.					264						
Langues	18 h	12 gr.	12 groupes de 16 à 24 et.							216				
Langues	18 h	12 gr.	12 groupes de 16 à 24 et.							216				

Nb sem / semestre	Nb d'heure / semaine	Enseignement banalisé						Enseignement spécialisé			
		Amphi : 188 / 230 places	Amphi 140 places	Grandes salles 50 places	Salle 40 places	Salle moyenne 30 places	Petite salle < 20 places	Labo langue	salle info	Expression orale	
13 sem	32 h	0,07									
13 sem	32 h	0,07									
13 sem	32 h	0,07									
13 sem	32 h	0,07									
13 sem	32 h	0,10									
12 sem	32 h									0,63	
12 sem	32 h									0,52	
12 sem	32 h										0,47
12 sem	32 h						0,47				
12 sem	32 h						0,47				
12 sem	32 h						0,47				
besoin théorique		0,4 amphis		0,0 SB		1,4 SB	0,0 SB	1,1 SB		0,5 SB	
13 sem	32 h	0,07									
13 sem	32 h	0,07									
13 sem	32 h	0,07									
13 sem	32 h	0,07									
13 sem	32 h	0,14									
12 sem	32 h									0,63	
12 sem	32 h									0,52	
12 sem	32 h						0,23				
12 sem	32 h						0,23				
12 sem	32 h						0,47				
12 sem	32 h						-				
besoin théorique		0,4 amphis		0,0 SB		0,9 SB	0,0 SB	1,1 SB		0,0 SB	
6 sem	32 h						0,16				
6 sem	32 h						0,05				
6 sem	32 h									0,05	
							0,2 SB			0,1 SB	
13 sem	32 h	0,048									
13 sem	32 h	0,048									
13 sem	32 h	0,048									
13 sem	32 h						0,63				
13 sem	32 h						0,63				
12 sem	32 h									0,56	
12 sem	32 h									0,56	

Semestre 2

Cycle	CM	Cours	Nb de groupe	Enseignement banalisé					Enseignement spécialisé			
				Amphi : 188 / 230 places	Amphi 140 places	Grandes salle 50 places	Salle moyenne 30 places	Petite salle < 20 places	Labo langue	salle info	Expression orale	
1er cycle : 1ère année semestre 2	230 ét.		#####	6 CM + 11 conférences de méthodes								
Droit	30 h			30 h								
Economie	30 h			30 h								
Science politique	30 h			30 h								
Histoire	30 h			30 h								
Cultures et sociétés	40 h			40 h								
Langues	24 h	10 gr.	groupes de 30 et.					240				
Langues	18 h	11 gr.	10 ou 11 groupes de 16 à 24 et.					198				
CZI	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.						180			
Economie	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.				180					
Droit	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.				180					
Histoire	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.				180					
Science politique	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.				180					
TOTAL	292 h			22 h/ sem env.	160	0	720	438	180	0		
1er cycle : 2ème année semestre 4	230 ét.		#####	6 CM + 11 conférences de méthodes								
Droit	30 h			30 h								
Economie	30 h			30 h								
Science politique	30 h			30 h								
Histoire	30 h			30 h								
Cultures et sociétés	60 h			60 h								
Langues	24 h	10 gr.	groupes de 30 et.					240				
Langues	18 h	11 gr.	10 ou 11 groupes de 16 à 24 et.					198				
Economie	9 h	10 gr.	groupes de 30 et.				90					
Droit	9 h	10 gr.	groupes de 30 et.				90					
Science politique	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.				180					
Méthodes quantitatives	18 h	10 gr.	groupes de 30 et.				180					
Expression orale	8 h	16 gr.	groupes de 15 et.							128		
Atelier	20 h	10 gr.	groupes de 30 et.				à distance					
	304 h			23 h/ sem env.	180	0	540	438	0	128		
Commun 1er cycle												
Soutien langues	10 h	3 gr.	groupes de 25 ét.				30					
Soutien math	10 h	1 gr.	groupes de 25 ét.				10					
Soutien atelier théâtral	10 h	1 gr.	groupes de 25 ét.							10		
							40				10	
2ème cycle : 4ème année semestre 8	230 ét.		#####	4 CM + 9 cours + 5 cours spécialisés (8 choix) + 6 cours spécialisés (2 choix)								
Théorie éco des inst.	20 h			20 h								
Redéploiement puis.	20 h			20 h								
Politique comparée	20 h			20								
Droit public	24 h	11 gr.	groupes de 20 à 30 et.				264					
Economie	24 h	11 gr.	groupes de 20 à 30 et.				264					
Langues	18 h	12 gr.	12 groupes de 16 à 24 et.					216				
Langues	18 h	12 gr.	12 groupes de 16 à 24 et.					216				

Nb sem / semestre	Nb d'heure / semaine	Enseignement banalisé					Enseignement spécialisé			
		Amphi : 188 / 230 places	Amphi 140 places	Grandes salle 50 places	Salle moyenne 30 places	Petite salle < 20 places	Labo langue	salle info	Expression orale	
13 sem	32 h	0,07								
13 sem	32 h	0,07								
13 sem	32 h	0,07								
13 sem	32 h	0,07								
13 sem	32 h	0,10								
12 sem	32 h							0,63		
12 sem	32 h							0,52		
12 sem	32 h								0,47	
12 sem	32 h					0,47				
12 sem	32 h					0,47				
12 sem	32 h					0,47				
12 sem	32 h					0,47				
besoin théorique		0,4 amph		0,0 amph		1,9 SB		1,1 SB	0,5 SB	0,0 SB
13 sem	32 h	0,07								
13 sem	32 h	0,07								
13 sem	32 h	0,07								
13 sem	32 h	0,07								
13 sem	32 h	0,14								
12 sem	32 h							0,63		
12 sem	32 h							0,52		
12 sem	32 h							0,23		
12 sem	32 h							0,23		
12 sem	32 h							0,47		
12 sem	32 h							0,47		
12 sem	32 h							0,00		0,33
12 sem	32 h							-		
besoin théorique		0,4 amph		0,0 amph		1,4 SB		1,1 SB	0,0 SB	0,3 SB
6 sem	32 h							0,16		
6 sem	32 h							0,05		
6 sem	32 h									0,05
								0,2 SB		0,1 SB
13 sem	32 h	0,05								
13 sem	32 h	0,05								
13 sem	32 h	0,05								
13 sem	32 h							0,63		
13 sem	32 h							0,63		
12 sem	32 h								0,56	
12 sem	32 h								0,56	

Cycle	CM	Cours	Nb de groupe	Enseignement banalisé					Enseignement spécialisé		
				Amphi : 188 / 230 places	Amphi : 140 places	Grandes salle 50 places	Salle moyenne 30 places	Petite salle < 20 places	Labo langue	salle info	Expression orale
parcours											
D1P1 - Carrières adm.	134 h	1 gr.	groupes de 20 et.				134				
D1P2 - Affaires européennes	100 h	1 gr.	groupes de 20 et.				100				
D1P3 - Expertise de la décision	100 h	1 gr.	groupes de 30 et.			100					
D2P1 - Dvp éco et coopération	100 h	1 gr.	groupes de 30 et.			100					
D2P2 - Affaires intern. & strat	100 h	1 gr.	groupes de 30 et.			100					
D2P3 - Relations internat.	100 h	1 gr.	groupes de 30 et.			100					
D3P1 - Risques, science, env e	100 h	1 gr.	groupes de 20 et.				100				
D3P2 - Politique, discriminati	100 h	1 gr.	groupes de 20 et.				100				
D4P1 - Communication	100 h	1 gr.	groupes de 20 et.				100				
D4P2 - Journalisme	100 h	1 gr.	groupes de 20 et.				100				
D4P3 - Culture et production	100 h	1 gr.	groupes de 30 et.			100					
	278 h					21 h/ sem env.	60	500	1162	0	432
2ème cycle : 5ème année semestre 10											
	160 ét.		#####	4 CM + 5 à 9 cours de spécialisé (11 parcours)							
D1P1 - Carrières adm.											
Droit public	10 h	10 gr.	groupes de 20 et.				100				
Economie	10 h	10 gr.	groupes de 20 et.				100				
Questions européennes	10 h	10 gr.	groupes de 20 et.				100				
Finances publiques	10 h	10 gr.	groupes de 20 et.				100				
Culture générale	10 h	10 gr.	groupes de 20 et.				100				
Mise en situation											
Galops d'essai et concours blancs											
Langues	18 h	8 gr.	10 ou 11 groupes de 16 à 24 et.						144		
Modules optionnels D1P1											
Adm. territoriale	70 h	1 gr.	1 groupe (6 ét.+CPAG+Prépa ENA)				70				
Adm. sanitaire, social, travail	170 h	1 gr.	1 groupe (6 ét.+CPAG+Prépa ENA)				170				
Diplomatie	80 h	1 gr.	1 groupe (6 ét.+CPAG+Prépa ENA)				80				
D1P2 - Affaires européennes	0 h										
D1P3 - description formation à récupérer											
D2P1 - Dvp éco et coopération	0 h										
D2P2 - Affaires intern. & strat	0 h										
D3P1 - Risques, science, env e	0 h										
D3P2 - Politique, discriminati	0 h										
D4P1 - Communication	0 h										
D4P2 - Journalisme	0 h										
D4P3 - description formation à récupérer											
	238 h					18 h/ sem env.	0 h	0	820	0	144

Nb sem / semestre	Nb d'heure / semaine	Enseignement banalisé					Enseignement spécialisé		
		Amphi : 188 / 230 places	Amphi 140 places	Grandes salle 50 places	Salle moyenne 30 places	Petite salle < 20 places	Labo langue	salle info	Expression orale
13 sem	32 h					0,32			
13 sem	32 h					0,24			
13 sem	32 h			0,24					
13 sem	32 h			0,24					
13 sem	32 h			0,24					
13 sem	32 h			0,24					
13 sem	32 h				0,24				
13 sem	32 h					0,24			
13 sem	32 h						0,24		
13 sem	32 h			0,24					
besoin théorique									
		0,1 amphis	1,2 amphis	2,8 SB	0,0 SB	1,1 SB			
13 sem	32 h					0,24			
13 sem	32 h					0,24			
13 sem	32 h					0,24			
13 sem	32 h					0,24			
13 sem	32 h					0,24			
12 sem	32 h								
12 sem	32 h								
12 sem	32 h							0,38	
12 sem	32 h								
12 sem	32 h					0,18			
12 sem	32 h					0,44			
12 sem	32 h					0,21			
12 sem	32 h								
12 sem	32 h								
12 sem	32 h								
12 sem	32 h								
12 sem	32 h								
besoin théorique									
		0,0 amphis	0,0 amphis	2,0 SB	0,0 SB	0,4 SB			

Détail des charges horaires pour les prépa concours

Hypothèses retenues :

- 20 heures de cours / semaine,
- **CPAG étudiants** : 80% des cours en amphis (dont cours en commun avec PrepENA, LAP, AFP, soit un groupe de 190 étudiants), 20% de TD (3 groupes de 35 étudiants),
- **CEP étudiants** : 80% de TD et 20% des cours en amphis (100 étudiants).

Cycle	CM	Cours	Nb de groupe	Enseignement banalisé						Enseignement spécialisé		
				Nb sem / semestre	Nb d'heure / semaine	Amphi : 200 / 240 places	Amphi < 160 places	Grandes salle 50 places	Salle 40 places	Salle moyenne 30 places	Petite salle < 20 places	Labo langue

Autres formations

Formation	Nb ét.	CM	Cours	Nb de groupe	Particularités	Nb sem	32 h	0,5	0,4	0,1	1,5	0,6	0,04	0,6	1,2	0,2	0,0
CPAG étudiants	110 ét.			3 groupes	80% des cours en amphis (dont cours en commun avec PrepENA, LAP, AFP), 20 TD	13 sem	32 h	0,5									
Cours magistraux		208 h		1		12 sem	32 h		0,4								
TD		48 h		3 gr.													
CEP étudiants	100 ét.			3 groupes	20% de CM, 80% TD	13 sem	32 h			0,1							
Cours magistraux		52 h		1		12 sem	32 h				1,5						
TD		192 h		3 gr.													
Prep ENA	20 ét.			1 groupe		13 sem	32 h					0,6					
TD		240 h		1 gr.													
DU Anglophone	60 ét.			2 groupe		13 sem	32 h		0,04								
TD		16 h		1 gr.													
AFP	20 ét.			1 groupe		13 sem	32 h					0,6					
		240 h															
LAP	40 ét.			1 groupe		13 sem	32 h					0,6					
		240 h															
CPAG fonctionnaires	40 ét.			2 groupe		13 sem	32 h					1,2					
		240 h		2 gr.													
Conférences						13 sem	32 h		0,2		0,0						

besoin théorique : 0,5 amphis 0,4 amphis 0,4 SB 0,6 SB 1,5 SB 2,3 SB 0,0 SB 0,0 SB

Conseil d'administration séance du 18 décembre 2018
 Délibération CA 2018- 186

Opération transfert de l'IEP à la Manufacture

Annexe 2 à la convention

3 sept.2018

Coût prévisionnel de l'opération 28-août-18	%	En € HT	TTC	
			détail	cumul
Dépenses				
Travaux estimation SCET prog 27aout18				
base		3 414 000		
options				
total travaux		3 414 000	4 096 800	
Total travaux		3 414 000	4 096 800	4 096 800
MOE, OPC, CT, SPS, assurance, aléas, ..	25%	853 500	1 024 200	5 121 000
Achat de mobilier		à définir et estimer		
Achat d'équipements hors programme		à définir et estimer		
Déménagements		à définir et estimer		
TOTAL dépenses				5 121 000
Recettes				
Financiers				2 700 000
Fonds propres IEP				2 421 000
TOTAL recettes				5 121 000

